

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 31

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/1

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : J.L.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : J.F.Bormida, J.Y.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : J.J.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, M.J. Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir J.L.Fabre) - J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - M.J.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir J.Y.Huet)

CREATION D'UNE COMMISSION « EAU –ASSAINISSEMENT »

Par délibération du 23 avril 2014, le conseil communautaire a créé 8 commissions communautaires dans le cadre de l'article L2121-22 du CGCT.

La loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) a fixé le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes de manière optionnelle au 1^{er} janvier 2018 et de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2020. La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a rendu obligatoire la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations au 1^{er} janvier 2018.

Devant l'importance de ces évolutions dans la gestion des services de l'eau et de l'assainissement communaux, il est proposé de créer une commission communautaire eau et assainissement.

Cette commission aura pour mission :

- De favoriser les échanges entre les différents services communaux,
- D'accompagner l'étude relative à la structuration des services de l'eau et de l'assainissement comprenant 2 phases :
 - Phase 1 relative à l'élaboration, l'actualisation et l'enrichissement des schémas directeurs (validée par la Conseil Communautaire du 21 décembre 2015),
 - Phase 2 relative à l'étude technique, financière et juridique du transfert de compétence,
- De collecter et de partager l'information au sein d'un système d'information géographique commun.
- D'accompagner les communes qui le souhaitent pour les missions et les actions dans les domaines de l'eau et de l'assainissement jusqu'au transfert de compétence.
- D'accompagner le transfert des compétences eau et assainissement,
- De préparer l'exercice de la compétence GEMAPI,

Le Président précise que certaines communes ont un besoin urgent et important de disposer d'un schéma directeur actualisé pour respecter la réglementation et pour pouvoir bénéficier d'aides financières dans la réalisation de leurs travaux. Il ajoute que d'autres communes sont en attente d'une aide technique pour déterminer un nouveau mode de gestion de leur service. La commission devra donc au préalable examiner les moyens à mettre en œuvre pour accomplir ces nouvelles missions.

Le Président ajoute que conformément à l'article L5211-40-1 du CGCT, le conseil communautaire peut prévoir la participation des conseillers municipaux aux commissions. Considérant le caractère technique de cette commission, le Président propose que la commission eau et assainissement soit ouverte aux conseillers municipaux selon leur domaine de compétence au sein de chaque commune.

Pour la pleine efficacité de cette commission, il est important qu'elle réunisse les élus référents eau et assainissement de chaque commune qui pourront être accompagnés de leurs techniciens communaux référents.

En vue du prochain conseil communautaire chaque commune devra communiquer à la Communauté de communes l'élue et le technicien référent désignés pour siéger au sein de cette commission.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

APPROUVE la création d'une Commission Eau & Assainissement

**Acte signé,
René UGO, Président**

*La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif
à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 31

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/2

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : **BAGNOLS** : L.Fabre, M. Tosan - **CALLIAN** : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - **FAYENCE** : JL.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - **MONS** : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - **MONTAUROUX** : JF.Bormida, JY.Huet, C.Theodose, - **SAINT PAUL** : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - **SEILLANS** : JJ.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - **TANNERON** : R.Trabaud, M.Bottero, MJ Bauduin - **TOURRETTES** : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir JL Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - MJ.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir JY Huet)

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU SYMIELEC VAR

- Vu l'arrêté préfectoral n°44/2013 du 31 mai 2013 portant extension de périmètre de la Communauté de communes du pays de Fayence à la commune de Bagnols en Forêt ;
- Vu l'article L 5214-21 du CGCT ;
- Vu l'article L5711-3 du CGCT ;
- Vu les statuts du SYMIELEC (Syndicat Mixte de l'énergie des communes du Var)
- Vu la délibération 160627/4 portant désignation des délégués au sein du SYMIELEC ;

Conformément à l'article L 5214-21 du CGCT, la Communauté de communes du pays de Fayence est substituée à la commune de Bagnols en Forêt et de Saint Paul en Forêt au sein du SYMIELEC pour l'exercice de la compétence de la distribution publique de l'énergie électrique. La Communauté de communes a donc délibéré le 23 avril 2014 pour désigner ses représentants au sein de l'organe délibérant du SYMIELEC.

Or, M. TOSAN souhaite démissionner de son poste de suppléant et proposer Mme DURET, conseillère municipale pour occuper ce poste, il est proposé d'abroger la délibération 1400627/4 du 27/06/2014 et de délibérer à nouveau pour désigner un nouveau suppléant.

La candidate au poste de déléguée suppléante étant Mme Ginette DURET,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- ABROGE la délibération n° 140627/4 du 27 juin 2014
- **DESIGNE** comme délégués au sein du SYMIELEC

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Janine BOUNIAS	Ginette DURET
Claude GIORDANO	Adrien BOUHET

**Acte signé,
René UGO, Président**

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 31

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/3

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : J.L.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : JF.Bormida, JY.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : JJ.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, MJ Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir JL Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - MJ.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir JY Huet)

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET NOUVELLE ATTRIBUTION DU LOT 2 DU MARCHE DE FOURNITURES DE CHASSIS-CABINES NEUFS ET BENNES NEUVES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUITE A LA RESILIATION POUR FAUTE DE CE LOT

La procédure d'appel d'offres relative au marché cité en objet a été lancée le 14 avril 2015. Suite à la réception des offres dont la date limite a été fixée au vendredi 5 juin 2015, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 juin 2015 pour l'ouverture des plis et le 22 juin 2015 pour l'attribution des 6 lots.

Le lot n°2 (fourniture de bennes neuves de 8 m3 avec une charge utile supérieure à 2 tonnes pour la collecte des déchets ménagers) a été attribué à la société MAM (Matériel et Appareillage Mécanique).

Le conseil communautaire, réuni le 30 juin 2015 a autorisé le Président à signer ce marché.

Un bon de commande a été émis le 15 juillet 2015 pour l'acquisition de 3 bennes, la société s'étant engagée à exécuter les prestations demandées dans un délai de 60 jours calendaires à compter de l'émission du bon de commande, hors congés annuels du mois d'août.

Le 21 décembre 2015, soit après un retard de 48 jours, la société MAM, a livré une benne pour une opération de test préalable à la réception de la fourniture.

L'opération de test consistait en une collecte réalisée en présence d'un représentant de la société MAM et sous le contrôle de Maître Jean Parent Huissier de justice afin de vérifier la charge utile de la benne.

Le contrôle réalisé sur deux ponts à bascule différents a révélé une charge utile de 1320 kg, largement inférieure aux deux tonnes imposées dans le marché.

Dans le cadre de la procédure, courrier en date du 6 janvier 2016 a été adressé à la société MAM pour l'informer du projet de décision de rejet de leur fourniture. Un second courrier a été adressé le 20 janvier pour signifier la décision de rejet à la société MAM avec mise en demeure d'exécuter les prestations prévues au marché sous un mois.

A la demande de la société MAM, un deuxième test a été effectué le 23 février dernier dans les mêmes conditions que le précédent. Ce test a confirmé le non-respect de la charge utile prévue au marché avec une charge utile constatée d'environ 1250 kg. De plus un contrôle du volume réalisé par l'huissier a conclu à un volume utile se situant entre 6 et 7 m3 en dessous des 8 m3 demandés.

De plus, durant la collecte test, il a été constaté une déformation importante de la paroi avant de la benne qui n'a pas supporté la pression de la compaction. Enfin une fois le vidage réalisé il a été constaté une déchirure de la benne en plusieurs endroits dont la principale mesure environ 5 cm de long et 0.5 cm de large.

Ce deuxième test s'est donc conclu par une résiliation pour faute du marché signifiée le 1er mars et acceptée par la société MAM le 2 mars.

Afin de régler au mieux les termes de la procédure de résiliation pour faute, un projet de transaction est aujourd'hui proposé pour éviter tout contentieux ultérieur entre les parties et déterminer les conditions dans lesquelles la société MAM peut indemniser la Communauté de communes des dommages qu'elle a subis du fait du non-respect des obligations du marché. Le choix d'un protocole transactionnel est motivé par la nécessaire continuité du service public dans la mesure où la régie de collecte des déchets ménagers doit pouvoir disposer, au plus tôt et en tout état de cause avant la saison estivale, d'un matériel adapté à l'exercice de ses missions.

La transaction porte sur les points suivants :

- Le démontage par MAM des bennes et le convoyage des châssis avant le 25 mars 2016,
- La prise en charge par MAM des frais directs et indirects supportés par la Communauté de communes estimés à 35 000€ (frais de locations, frais d'huissier, frais de personnel...),
- La prise en charge partielle par MAM du surcoût des bennes du fait de leur achat auprès d'un nouvel attributaire pour un montant forfaitaire de 15 000€,
- Le renoncement de la Communauté de communes au versement des 48 000€ de pénalités de retard.

Le montant total de la transaction objet du présent protocole s'élève donc à 50 000€.

Suite à cette résiliation, et afin de débloquent le paiement de la prestation réalisée par le lot n°1 (châssis-cabine), il convient de réattribuer le lot n°2 conformément au code des marchés publics et au CCAG FCS.

Sous réserve de la décision de la CAO réunie ce jour, il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché avec la société Provence Benne arrivée en deuxième position, hors variante, lors du classement des offres réalisé le 22 juin dernier.

Par courrier du 8 mars 2016 la société Provence Benne a confirmé qu'elle maintenait les prix proposés dans son offre initiale soit 60 660 € HT la benne, (hors PSE), pour un total minimum de commande de 181 980 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- Accepte le protocole transactionnel annexé à la présente et autorise le président à le signer,
- Autorise le président à signer le marché avec la société Provence Benne sous réserve de la décision de la commission d'appel d'offres réunie ce jour

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



République française

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de communes du Pays de Fayence, dont le siège est à la Maison de Pays de Fayence, Le Grand Mas, 50 Route de l'aérodrome, 83440 FAYENCE, sous le numéro SIRET 200 004 802 00019, représentée par son Président, René UGO, en vertu d'une délibération du 10 mars 2016 ;

Désignée ci-après par la « Communauté de communes »,

ET,

La Société MATERIEL ET APPAREILLAGE MECANIQUE (MAM), dont le siège social est situé 23 avenue de l'Armée Leclerc, 78190 TRAPPES, représentée par son Directeur Général Monsieur Pierre-Marc STRAGER, dûment habilité ;

Désigné ci-après par « la société MAM »,

Ci-après collectivement « les Parties »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Rappel des faits

Marché n° BOM 04-2015 - Fournitures de châssis-cabines neufs et de bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers

Lot n° 2 – Fourniture de bennes neuves de 8m3 avec une charge utile supérieure à 2 tonnes pour la collecte des déchets ménagers

La procédure d'appel d'offres relative au marché cité ci-dessus a été lancée le 14 avril 2015. Suite à la réception des offres dont la date limite a été fixée au vendredi 5 juin 2015, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 juin 2015 pour l'ouverture des plis et le 22 juin 2015 pour l'attribution des 6 lots.

Le lot n°2 (fourniture de bennes neuves de 8 m3 avec une charge utile supérieure à 2 tonnes pour la collecte des déchets ménagers) a été attribué à la société MAM (Matériel et Appareillage Mécanique).

Le conseil communautaire, réuni le 30 juin 2015 a autorisé le Président à signer ce marché.

Un bon de commande a été émis le 15 juillet 2015 pour l'acquisition de 3 bennes, la société s'étant engagée à exécuter les prestations demandées dans un délai de 60 jours calendaires à compter de l'émission du bon de commande, hors congés annuels du mois d'août.

Le 21 décembre 2015, soit après un retard de 48 jours, la société MAM, a livré une benne pour une opération de test préalable à la réception de la fourniture.

L'opération de test consistait en une collecte réalisée en présence d'un représentant de la société MAM et sous le contrôle de Maître Jean Parent Huissier de justice afin de vérifier la charge utile de la benne.

Le contrôle réalisé sur deux ponts à bascule différents a révélé une charge utile de 1320 kg, largement inférieure aux deux tonnes imposées dans le marché.

Dans le cadre de la procédure, un courrier, en date du 6 janvier 2016, a été adressé à la société MAM pour l'informer du projet de décision de rejet de leur fourniture. Un second courrier a été adressé le 20 janvier pour signifier la décision de rejet à la société MAM avec mise en demeure d'exécuter les prestations prévues au marché sous 1 mois.

A la demande de la société MAM, un deuxième test a été effectué le 23 février dernier dans les mêmes conditions que le précédent. Ce test a confirmé le non-respect de la charge utile prévue au marché avec une charge utile constatée d'environ 1250 kg. De plus un contrôle du volume réalisé par l'huissier a conclu à un volume utile se situant entre 6 et 7 m3 en dessous des 8 m3 demandés.

De plus, durant la collecte test, il a été constaté une déformation importante de la paroi avant de la benne qui n'a pas supporté la pression de la compaction. Enfin une fois le vidage réalisé il a été constaté une déchirure de la benne en plusieurs endroits dont la principale mesure environ 5 cm de long et 0.5 cm de large.

Ce deuxième test s'est donc conclu par une résiliation pour faute du marché signifiée le 1er mars et acceptée par la société MAM le 2 mars.

C'est dans ce contexte que les Parties se sont rapprochées et ont décidé de conclure le présent protocole d'accord transactionnel.

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent protocole d'accord transactionnel a pour objet, conformément aux articles 2044 et suivants du code civil et aux principes généraux applicables aux transactions conclues par les personnes morales de droit public, de fixer les concessions réciproques des Parties relatives à la résiliation du présent marché, notamment les conditions dans lesquelles la société MAM peut indemniser la Communauté de Communes des dommages qu'elle a subi du fait du non-respect des obligations du marché et éviter tout contentieux ultérieur entre les parties.

ARTICLE 2 – TERMES DE LA TRANSACTION

La transaction porte sur les points suivants :

- Le démontage des bennes et le convoyage des châssis avant le 25 mars 2016, par la société MAM et sa charge ;
- La prise en charge, par la société MAM, des frais directs et indirects supportés par la Communauté de communes, estimés à 35 000€ (frais de locations, frais d'huissier, frais de personnel...) ;
- La prise en charge partielle, par la société MAM, du surcoût des bennes du fait de leur achat auprès d'un nouvel attributaire pour un montant forfaitaire de 15 000€ ;
- Le renoncement, par la Communauté de communes du Pays de Fayence, au versement des 48 000€ de pénalités de retard.

Le montant total de la transaction, objet du présent protocole, s'élève donc à la somme forfaitaire de 50 000€ que la société MAM s'engage à verser à la Communauté de Communes au plus tard **pour le 30 avril 2016**.

ARTICLE 3 – CLAUSES DE RENONCIATION A TOUT RECOURS CONTENTIEUX

Sans reconnaissance du caractère bien fondé des prétentions respectives de chacune des parties en présence, le présent protocole met un terme au litige les opposant ou étant susceptible de les opposer.

Constituant une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil, le présent protocole a, dès sa signature et jusqu'au paiement effectif de la somme, autorité de la chose jugée entre les parties conformément à l'article 2052 du Code civil, et ne pourra être attaqué ni pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion.

ARTICLE 4 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige naît ou à naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent protocole d'accord transactionnel sera soumis au Tribunal administratif de TOULON.

ARTICLE 5 – INDIVISIBILITE DES CLAUSES

Compte tenu des concessions réciproques consenties par les Parties, les clauses du présent protocole ont un caractère indivisible.

Ainsi, dans la mesure où le présent protocole ou certaines de ses clauses devraient être considérés comme nuls, les Parties se rapprocheront pour en déterminer les conséquences et faire prévaloir les modalités d'un nouvel accord.

ARTICLE 6 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole transactionnel entrera en vigueur après sa transmission au contrôle de légalité, conformément aux articles L.5211-1 et L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera notifié à la société MAM, en la personne de son Directeur Général, domicilié en en-tête des présentes, dans un délai maximum de 8 jours après sa transmission au contrôle de légalité.

Pour la parfaite exécution de cette stipulation, la Communauté de Communes s'engage à accomplir les formalités de transmission de la délibération et du projet de protocole d'accord au contrôle de légalité dans le délai de 15 jours après ladite délibération.

ARTICLE 7 – ELECTION DE DOMICILE

Les parties déclarent faire élection de domicile en leurs sièges respectifs susmentionnés.

Fait en deux exemplaires à _____, le

Pour la Communauté de Communes
René UGO,

Président,

Pour la société MAM
M. Pierre-Mars STRAGER,

Directeur Général

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 31

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/4

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : JL.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : JF.Bormida, JY.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : JJ.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, MJ Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir JL Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - MJ.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir JY Huet)

En application des articles 11 et 12 de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orienta-tion Budgétaire est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu les dispositions des articles L5211-36 et L2312-1 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les travaux des bureaux communautaires des 16 février et 1^{er} mars 2016 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 22 février 2016 ;

Vu le document annexé à la présente, présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2016 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- PREND ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe ;
- DECLARE clos le débat d'orientation budgétaire préalable au vote du BP pour 2016.

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Envoyé en préfecture le 14/03/2016

Reçu en préfecture le 14/03/2016

Affiché le 14/03/2016

ID : 083-200004802-20160310-160310_17-BF

Berger
Levrault

Préambule

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation économique et financière.

Il représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire puisqu'il doit permettre aux élus d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

En cas d'absence ou de manquement aux obligations de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle.

Le DOB est voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, au cours d'une séance distincte : il ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Un rapport explicatif de synthèse doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante et doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau et l'évolution de l'endettement et sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit, en son article 107, en vue d'une « amélioration de la transparence financière », que :

- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres ;
- Lorsqu'un site internet existe, le rapport doit être mis en ligne ;
- Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit notamment préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Contexte économique et budgétaire national

1. Quelques indicateurs nationaux pour 2016

- Contexte macro-économique
 - Croissance française : 1,5%
 - Croissance zone euro : 1,8%
 - Inflation : 1,0%
- Administrations publiques
 - Croissance en volume des dépenses publiques : 0,4%
 - Déficit public (% PIB) : 3,3%
 - Dette publique (% PIB) : 96,5%

2. Principales mesures relatives aux collectivités locales

La loi de finances pour 2016, adoptée en lecture définitive le 17 décembre 2015 par l'Assemblée nationale confirme, d'un côté, la poursuite de la baisse des dotations et propose, de l'autre, des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

Même si sa date d'entrée en vigueur est reportée, la réforme de la DGF du bloc communal est engagée pour la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en terme de péréquation.

Le soutien de l'investissement local est renforcé avec la création d'un fonds. L'objectif est de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur la section d'investissement.

La réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes.

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

composantes : une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation

- ✓ La réforme de l'architecture de la DGF des EPCI, à compter de 2017, prévoit une fusion de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation en une seule dotation :
 - 1^{ère} composante : une dotation de péréquation
 - 2^{ème} composante : une dotation d'intégration
 - 3^{ème} composante : une dotation de centralité
- ✓ L'application de la réforme étant reportée au 1^{er} janvier 2017, la reconduction des modalités appliquées en 2015 a été adoptée pour le calcul de la DGF 2016 des communes et EPCI.

➤ Péréquation horizontale : poursuite de la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

- ✓ Le FPIC, prévu en loi de finances 2011 pour 2012, assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.
- ✓ Le montant du FPIC pour 2016 est fixé à 1 milliard €. L'objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 milliard €) est repoussé à 2017.
- ✓ La création des métropoles du Grand Paris et Aix-Marseille-Provence associée à la révision de la carte intercommunale en Ile de France et à la création de communes nouvelles entraînent pour 2016 :
 - une augmentation du nombre de contributeurs ;
 - une augmentation des contributions d'autant plus forte en pourcentage pour les contributeurs en raison de l'effet de transfert des contributions vers la province (ce que les Métropoles vont moins contribuer va être réparti sur les autres contributeurs entre 30% et 80% de hausse selon les cas) ;
 - L'évolution prévisionnelle pour l'ensemble de notre territoire est de l'ordre de 57%.
- ✓ Pour rappel, l'enveloppe globale du FPIC est passée de 150 million € en 2012 à 1 milliard € en 2016.

➤ La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée pour la 3^{ème} fois de 2016 à 2017. Le lissage des variations de cotisations est porté de 5 ans à 10 ans et sur cette même période, les augmentations ou diminutions des valeurs locatives sont déduites de moitié.

➤ Elargissement des dépenses éligibles au FCTVA

Actuellement, le bénéfice du FCTVA est réservé aux seules dépenses réelles d'investissement.

Cette mesure élargit l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des dépenses d'investissement dans le haut-débit sous maîtrise d'ouvrage publique réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le versement du FCTVA qui était comptabilisé en recettes d'investissement, se fera en section de fonctionnement pour la partie relative aux dépenses d'entretien, ce qui engendre une hausse de l'épargne brute.

Le taux de FCTVA reste à son niveau 2015 : 16.404%

➤ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (bases de la fiscalité directe locale).

Le taux retenu est de 1% en 2016. Il était de 0,9% en 2015 et 2014, et de 1,8% en 2013 et 2012.

➤ La création d'un fonds d'aide à l'investissement local

D'un montant de 423 millions € en 2015, la dotation budgétaire de soutien de l'Etat à l'investissement local est renforcée à 1 milliard € en 2016 :

- ✓ **500 millions €** répartis en enveloppes régionales selon la population, sont consacrés à de grandes priorités d'investissement et distribués par les préfets : projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de l'accueil de populations nouvelles.
- ✓ **300 millions €** gérés par les préfets, répartis entre les régions pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et leur EPCI quand les opérations financées relèvent d'une compétence transférée + **200 millions €** pour maintenir la DETR à son niveau de 2015.

Les finances de la Communauté de Communes

I – Rétrospective 2013 à 2015

1. Les données générales et le résultat

➤ Les grandes masses financières :

	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	8 663 667	9 284 804	10 350 040
Dépenses de fonctionnement	7 072 144	7 780 465	8 248 173
Recettes d'investissement	1 435 847	927 007	2 462 035
Dépenses d'investissement	2 093 357	3 253 789	3 266 055

Evolution

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	9.30%	19.46%
Dépenses de fonctionnement	7.99%	16.63%
Recettes d'investissement	30.95%	71.47%
Dépenses d'investissement	24.91%	56.02%

➤ Fonds de roulement et résultat des exercices

	2013	2014	2015
Fonds de roulement en début d'exercice	4 306 903	5 240 927	4 418 484
Résultat de l'exercice	934 024	- 822 443	1 297 847
Fonds de roulement en fin d'exercice	5 240 927	4 418 484	5 716 330

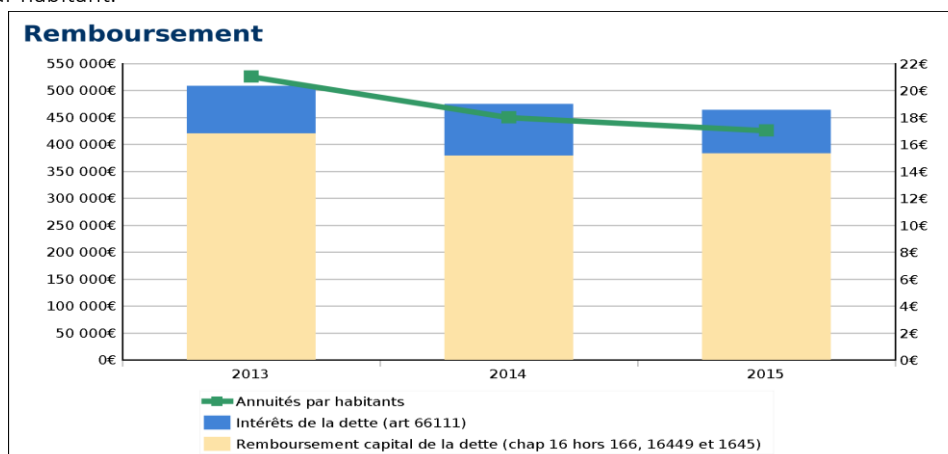
Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068 de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

➤ L'endettement

	2013	2014	2015
Capital restant dû (au 01.01)	2 632 942	3 275 906	2 856 895
Evolution en %	4.65%	24.42%	- 12.79%
Annuités	508 220	474 936	464 293
Evolution en %	37.12%	- 6.55%	- 2.24%
Ratio de désendettement	2 ans	1,9 an	1,9 an
Emprunt	1 000 000	0	1 500 000

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours – amortissements de l'année + emprunt de l'année / épargne brute de l'année en cours.

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

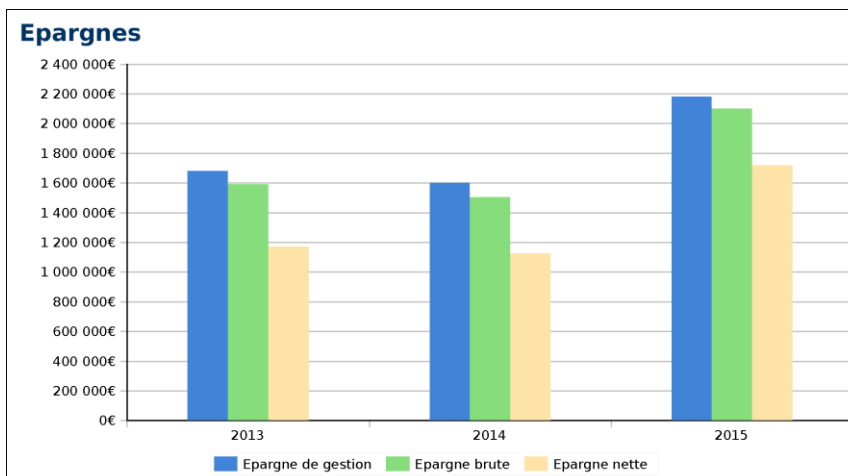


2. Les soldes intermédiaires de gestion

➤ Les épargnes

- **Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.
- **Epargne nette** = Epargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

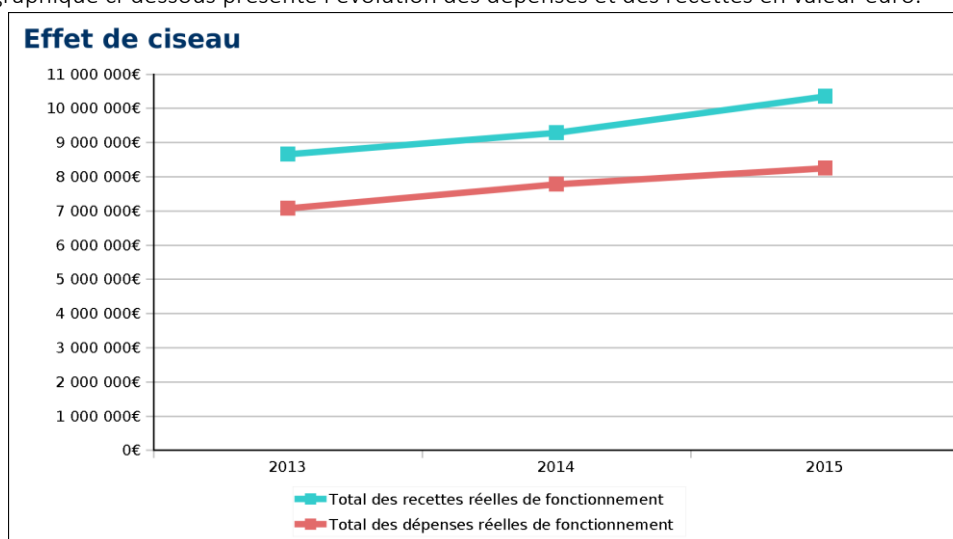
	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	8 663 667	9 284 804	10 350 040
Epargne de gestion	1 679 386	1 600 283	2 182 512
Epargne brute	1 591 533	1 504 338	2 101 867
Taux d'épargne brute (en %)	18,37%	16,20%	20,31%
Epargne nette	1 171 166	1 125 347	1 718 219



➤ Effet de ciseau

	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	8 663 667	9 284 804	10 350 040
Dépenses de fonctionnement	7 072 144	7 780 465	8 248 173

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



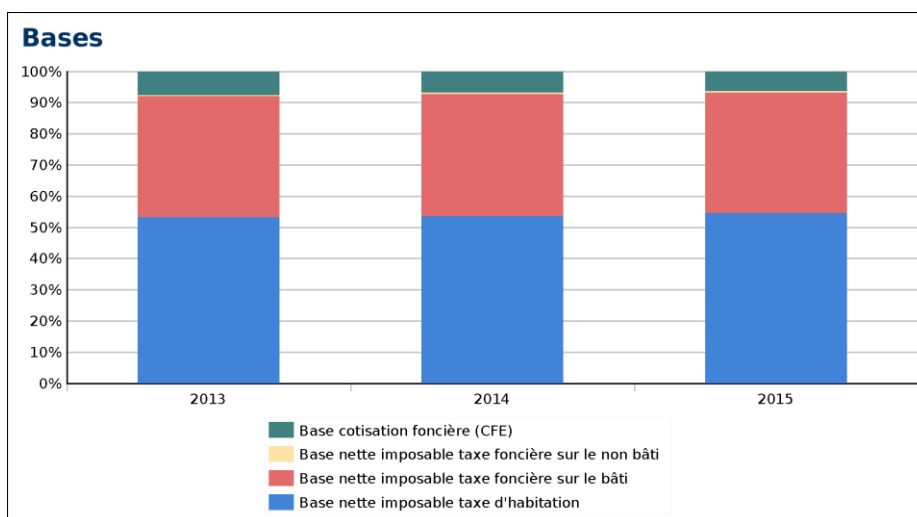
Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes (Titre VALEOR de 800 000€) ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

3. La fiscalité directe

➤ Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

	Base CFE	Base TH	Base TFB	Base TFNB
2013	7 782 625	54 672 905	39 809 416	451 695
<i>Evolution en %</i>	4,40%	3,29%	3,65%	0,04%
2014	7 817 418	61 785 893	45 329 128	511 089
<i>Evolution en %</i>	0,45%	13,01%	13,87%	13,15%
2015	7 589 413	64 797 679	45 992 615	532 487
<i>Evolution en %</i>	- 2,92%	4,87%	1,46%	4,19%



➤ Les taux et les produits fiscaux

	Taux de CFE	Taux de TH	Taux de TFB%	Taux de TFNB
De 2011 à 2015	4,26%	2,80%	2,18%	11,94%

	2013	2014	2015
Produit de la CFE	331 540	333 022	323 309
Produit de la TH	1 530 841	1 730 005	1 814 335
Produit de la TFB	867 845	988 175	1 002 639
Produit de la TFNB	53 932	61 024	63 579
Rôles supplémentaires	11 897	10 343	16 448
Total des produits	2 796 055	3 122 569	3 220 310

4. Les dépenses

➤ Les dépenses de fonctionnement

	2013	2014	2015
Charges à caractère général (011)	4 987 263	5 484 337	5 135 302
<i>Evolution en %</i>	- 5,73%	9,97%	- 6,36%
Charges de personnel (012)	877 194	887 958	1 530 132
<i>Evolution en %</i>	11,22%	1,23%	72,32%
Contingents, participations et subventions (65)	710 673	837 720	1 019 077
<i>Evolution en %</i>	3,41%	17,88%	21,64%
Intérêts de la dette (66111)	87 853	95 945	80 645
<i>Evolution en %</i>	0,25%	9,21%	- 15,95%
Atténuations de produits	321 808	445 305	408 168
<i>Evolution en %</i>	18,29%	38,38%	- 8,34%
Autres dépenses (67 + ICNE)	87 353	29 200	74 848
Total des dépenses de fonctionnement	7 072 144	7 780 465	8 248 173
<i>Evolution en %</i>	- 2,50%	10,02%	6,01%

➤ Les dépenses d'investissement

	2013	2014	2015
Dépenses d'équipements (20, 204, 21, 23)	1 672 989	2 732 745	2 822 407
<i>Evolution en %</i>	52,45%	63,34%	3,28%
Remboursement du capital de la dette (16)	420 367	378 991	383 648
<i>Evolution en %</i>	48,54%	- 9,84%	1,23%
Autres dépenses (27, 45 ...)	0	142 052	60 000
Total des dépenses d'investissement	2 093 357	3 253 789	3 266 055
<i>Evolution en %</i>	50,67%	55,43%	0,38%

5. Les recettes

➤ Les recettes de fonctionnement

	2013	2014	2015
Produit des contributions directes (73111)	2 796 056	3 122 569	3 220 310
<i>Evolution en %</i>	2,78%	11,68%	3,13%
Fiscalité indirecte (TEOM)	4 273 110	4 769 150	4 840 980
<i>Evolution en %</i>	9,69%	11,61%	1,51%
Dotations (74)	897 297	646 275	672 673
<i>Evolution en %</i>	10,60%	- 27,98%	4,08%
Atténuation de charges (013)	14 940	33 045	54 433
Fiscalité transférée (CVAE)	115 466	117 521	104 790
<i>Evolution en %</i>	20,13%	1,78%	- 10,83%
Autres recettes (70, 75, 77) Valeor	566 808	596 244	1 456 854
<i>Evolution en %</i>	2,53%	5,19%	144,34%
Total des recettes de fonctionnement	8 663 677	9 284 804	10 350 040
<i>Evolution en %</i>	7,23%	7,17%	11,47%

➤ Les recettes d'investissement

	2013	2014	2015
FCTVA (10222)	55 808	235 886	353 644
Subventions perçues (13)	248 510	388 210	375 984
Emprunts (16)	1 000 000	0	1 500 000
Recettes diverses (27, 45 ...)	131 529	302 911	232 407
Total des recettes d'investissement	1 435 847	927 007	2 462 035
<i>Evolution en %</i>	74,64%	- 35,44%	165,59%

II – Les résultats du Compte Administratif 2015**Résultat d'exécution du budget**

	Reports sur 2015	Résultats 2015	Résultats de clôture 2015
Investissement	2 660 922,60	- 506 152,88	2 154 769,72
Fonctionnement	1 757 560,94	1 803 999,75	3 561 560,69
Total	4 418 483,54	1 297 846,87	5 716 330,41

Proposition de répartition des excédents constatés au 31.12.2015 entre les budgets principal et annexe DMA, selon leurs besoins prévisionnels respectifs :

- ✓ Répartition des 3 561 560,69€ d'excédent de fonctionnement au 002
 - Budget principal : 1 511 977,73€
 - Budget annexe : 2 049 582,96€
- ✓ Répartition des 2 154 769,72€ d'excédent d'investissement au 001
 - Budget principal : 700 000,00€
 - Budget annexe : 1 454 769,72€

III – Les ressources fiscales et dotations prévisionnelles 2016**a. Fiscalité locale prévisionnelle à taux constants**

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit
TH	65 445 612	2.80%	1 832 477
TFB	46 452 561	2.18%	1 012 666
TFNB	537 818	11.94%	64 215
CFE	7 665 307	4.26%	326 542
Total			3 235 900

Produit 2015 : 3 220 310€ (3 203 862€ + 16 448€ de rôles supplémentaires)

TEOM

Taxes	Bases Prévisionnelles	Taux	Produit
TEOM	47 697 036	10,25	4 888 946€

Produit de TEOM en 2015 4 840 980€

b. CVAE

La DGFIP a prévu, une année de plus, une baisse du produit d'environ 4.58% (99 989€ de produits prévus en 2016, contre 104 790€ encaissés sur 2015 et 117 521€ sur 2014).

Cette baisse est liée en partie à la faiblesse de l'activité économique.

c. Dotations

La réforme prévue ayant été repoussée à 2017, la DGF sera répartie comme en 2015.

L'estimation 2016 de la DGF tient compte d'une contribution au redressement des finances publiques de 2.5055% des recettes réelles de fonctionnement de 2014 (N-2) :

Dotations	2014	2015	Prévision 2016	Cumul Depuis 2014
Prévisionnel de DGF	430 733	451 145	473 249	
Contribution au redressement des finances publiques	- 82 493	- 82 493 - 208 968	- 82 493 - 208 968 - 232 086	523 547
DGF réelle	348 240	159 684	- 50 298	

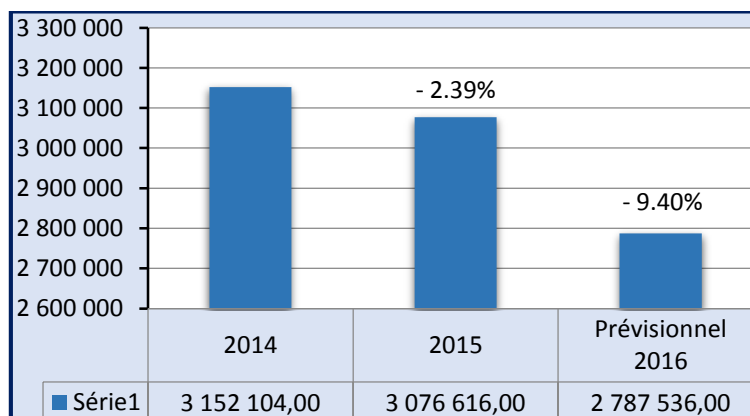
Le montant de la contribution au redressement des finances publiques étant supérieur à la dotation d'intercommunalité, aucune DGF ne sera encaissée et les 50 298€ seront payés par la Cdc sur un article comptable spécifiquement créé à cet effet (73916 – Prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques).

d. Reversement de certaines recettes (FNGIR, FPIC)

- FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle) : 250 472€, montant inchangé depuis 2013
- FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) :
En tenant compte de l'augmentation prévisionnelle de 57% sur l'ensemble du territoire, la contribution de la Communauté de Communes passerait de 157 696€ à 247 583€ pour sa seule part.

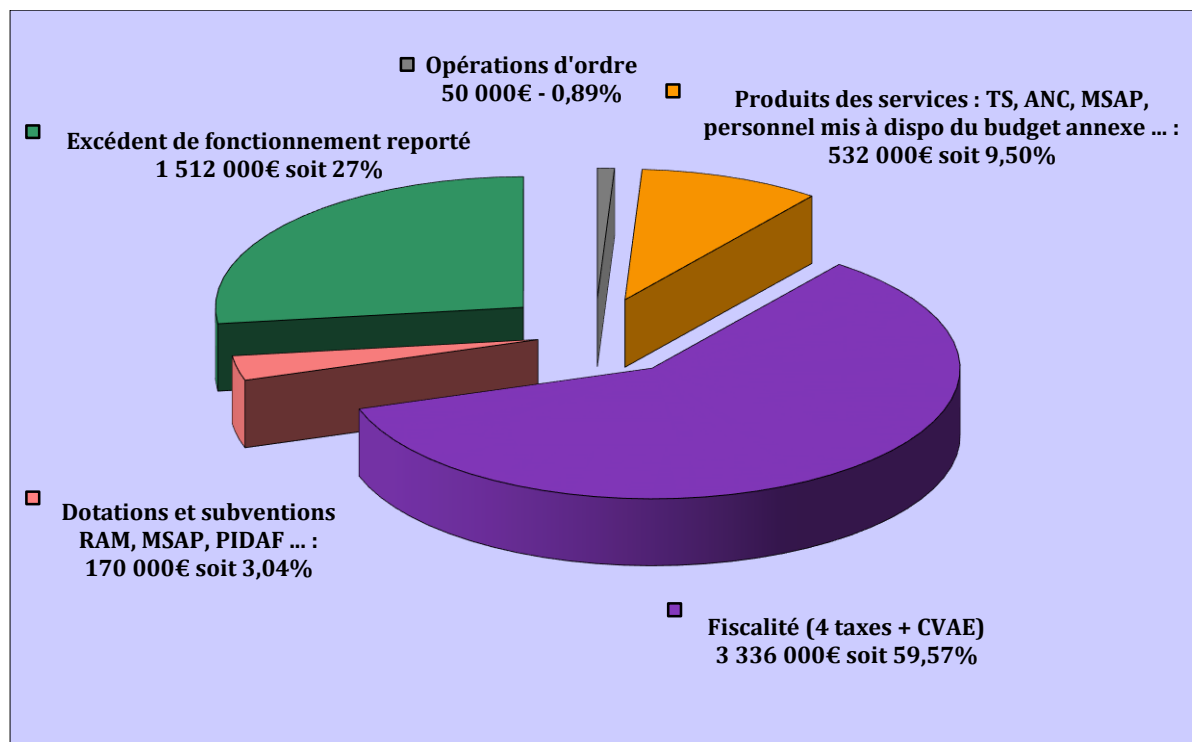
Donc globalement les ressources fiscales et les dotations (hors TEOM) s'élèvent à :

$$3\,235\,900 + 99\,989 - 50\,298 - 250\,472 - 247\,583 = \mathbf{2\,787\,536\text{€}}$$

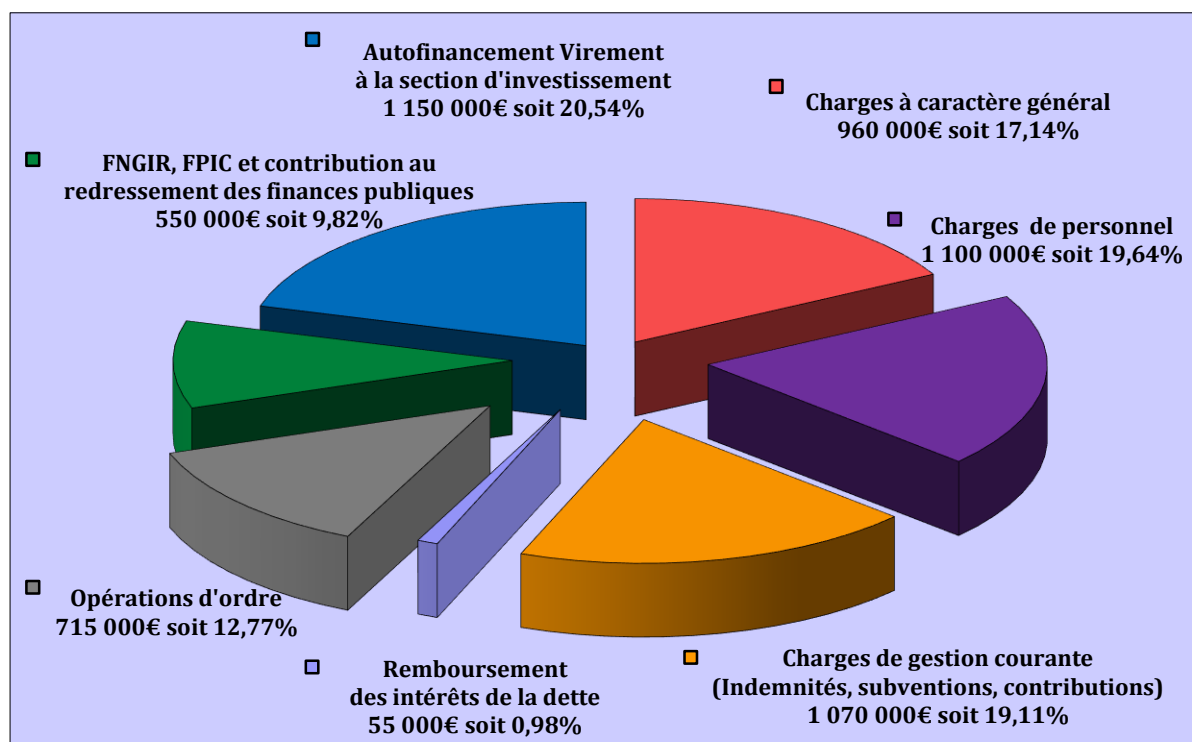


IV – Les propositions d'orientation budgétaire pour 2016**1- Budget principal**➤ **Section de fonctionnement** : Equilibre prévisionnel à 5 600 000€

✓ Recettes prévisionnelles



✓ Dépenses prévisionnelles



✓ **Détail de la section de fonctionnement :**○ **Détail du chapitre 012**

- Pour information, le temps de travail hebdomadaire des agents de la Collectivité est fixé à 35h et aucun avantage en nature n'est consenti.
- 26 postes au 1^{er} janvier 2016, dont :
 - 2 postes pour la MSAP au 01.01 (Transfert de Fayence)
 - 1 agent du RAM sur l'année (4 mois sur 2015)
- 4 créations de postes sur 2016 :
 - 1 poste supplémentaire en urbanisme dès le 01.02 (Mutation interne)
 - 1 poste d'agent de développement économique dès le 01.04
 - 1 poste de comptable/RH (dont 50% pour le futur OTI) dès le 01.04
 - 1 poste ponctuel en renfort (accueil, régie ...)
- Patrouille équestre saisonnière remplacée par un éco-garde du 01.04 au 30.09

○ **Participation aux syndicats et associations et fonds de concours**

▪ Association Pôle Esterel Côte d'Azur	:	27 900€
▪ Fayence Passeports Biométriques	:	13 500€
▪ Syndicat Intercommunal de l'Endre	:	130 000€ annuels (2015 à 2017)
▪ Syndicat mixte de l'Argens	:	20 000€ (Estimation)
▪ SIPME pour Bagnols en Forêt	:	25 000€ (Estimation)
▪ SYMIELEC pour Bagnols-en-Forêt	:	19 104€
▪ SYMIELEC pour St Paul-en-Forêt	:	15 085€
▪ Syndicat Mixte du Vol à Voile	:	2 450€
▪ Ville de St Raphaël pour Médiatém	:	51 553€
▪ SIVU de la Siagne (élaboration du SAGE)	:	13 000€

○ **Subventions aux associations**

Commissions concernées	Rappel enveloppe 2015	Proposition enveloppe 2016
Sports	177 500	177 500
Social (hors mission locale)	22 789	22 789
Culture (dont label)	98 600	100 070
Agriculture	3 000	6 000
Divers (Economie, divers)	22 805	22 805
Imprévus		30 836
Total	324 694	360 000

○ **Détail des enveloppes budgétaires selon le domaine de compétence**

	Budget réel 2015	Enveloppes prévisionnelles 2016
Assainissement Non Collectif		
Charges à caractère général (fin du contrat avec VEOLIA pour Bagnols en juin)	22 000	14 000
Personnel (Plus d'emploi aidé en 2016)	74 000	93 500
Culture :		
Quatuors à cordes (dépenses artistiques, locations, déplacements, logement, restauration, communication, prestations diverses ...)	58 300	64 400
Promotion du label (flyers)		4 000
Estimation des recettes : 10 000€ de billetterie + 15 000€ du Département		

	Budget réel 2015	Enveloppes prévisionnelles 2016
Lac de Saint Cassien Charges à caractère général (Fournitures de petit équipement, entretien, convention SDISS : 1 poste au lieu de 2, locations, assurance, études, communication ... Personnel : Point Info + Eco-garde 6 mois (d'avril à septembre) en remplacement de la patrouille équestre	120 000 21 600	95 000 22 400
Maison de Services Au Public (Transfert de compétence au 1 ^{er} janvier 2016) Charges à caractère général Personnel Estimation des recettes : 36 600€ (dont FNADT 17 500€, Région 6 000€, Département 8 000€ et Redevances 5 100€)	0 0	14 400 54 000
PIDAF Programme 2016 : Piste DFCI de la Basse Carpenée, des Crêtes aux Esterets du Lac, du Jas des Maures et du Lac de Saint Cassien Animation par l'ONF Travaux d'entretien + MO de l'ONF Estimation des recettes (FEADER Etat, Région, Département à hauteur de 80% du montant HT pour les travaux et 60% pour la Maitrise d'œuvre) : 26 700€		10 800 41 000
Relais Assistantes Maternelles (Année complète dès 2016) Charges à caractère général Personnel Estimation des subventions de la CAF : 35 700€	11 000 10 500	13 000 38 000
Social (Téléalarme) Estimation des recettes : 45 000€	25 000	30 000
Sport Charges à caractère général pour les différents équipements (Gymnases, Stades + Base d'aviron) : Eau, électricité, combustibles, entretien, maintenance, fêtes et cérémonies, télécommunications ... hors salaire. Enveloppe supplémentaire dès 2016 pour la base d'aviron, l'électricité du stade de Tourrettes et l'entretien désormais des stades par entreprise	159 000	222 500
Tourisme Guide touristique, reportage photo, opérations de promotion (salons et divers), parutions diverses/encarts pubs, ajout de Bagnols en Forêt sur les panneaux du lac, couverture du guide l'hébergement 2017, réédition de flyers pour le lac, stickers Pays de Fayence pour les OT, présentoirs pour les hôtels et restaurants, agenda des manifestations – guide sortir	35 000	42 300
Transports scolaires Estimation des recettes : 147 000€	258 000	270 000

➤ **Section d'investissement**

:

Equilibre prévisionnel à 5 500 000€✓ **Dépenses prévisionnelles par opération**

- **Remboursement du capital de la dette** : 365 000€
- **Maison de Pays** : 47 000€
Maitrise d'œuvre suite à définition du projet d'affectation
- **Domaine de Tassy** : 750 000€
Création de bureaux, renforcement de planchers + création d'un parking de 50 places
- **Electrification rurale** : 110 000€ (Financement ERDF de 30 000€/an)
Nouvelle programmation possible (Hors équilibre prévisionnel)
 - Fayence – Chemin des Fontinelles (116 100€ TTC MO comprise)
 - Montauroux – Route de Callian (131 800€ TTC MO comprise)
 - Seillans – Rue de la Capelette TR II (109 100€ TTC MO comprise)
 - Seillans – Quartier Notre Dame (131 200€ TTC MO comprise)
- **PIDAF** : 80 000€
Partie investissement des travaux de la programmation 2016 (Subventions de 93 000€ pour les 5^{ème} et 6^{ème} années)
- **Téléalarme** : 2 000€
Enveloppe prévisionnelle en cas de nouveaux besoins
- **Gymnases Intercommunaux** : 69 000€
Sol sportif + évacuation pluviale + AD'AP de Fayence + enveloppe de travaux imprévus
- **Stade Athlétique Tourrettes** : 350 000€
Eclairage du stade + AD'AP + télé ou vidéo protection
- **Stade de Fayence** : 24 000€
Remplacement d'un portail + réalisation d'une main courante + AD'AP
- **Maison du Lac** : 1 986 500€
Enveloppe estimative pour les travaux, études, maitrise d'œuvre, contrôleur technique, CSPS ...
Financement :
 - Subventions Département et DETR : 488 159€
 - Emprunt prévisionnel : 700 000€
- **Actions touristiques** : 60 000€
Acquisition d'un logiciel de suivi de la taxe de séjour (Subvention du Département de 2 500€) + enveloppe pour acquisition éventuelle de matériel et mobilier pour les futurs bureaux d'information touristique + implantation de panneaux de bienvenue aux entrées du territoire + implantation de panneaux supports pour l'affichage des manifestations
- **Lac de Saint Cassien** : 35 000€
Travaux prévisionnels de terrassement autour du lac (remise en état annuelle)
- **S.C.O.T.** : 98 000€
Réalisation du SCOT + Frais d'étude pour la future zone d'activité intercommunale de Brovès
Solde de subventions de 63 600€ en restes à réaliser.
- **SDTAN Très Haut Débit** : 156 000€
1^{ère} tranche du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
- **Eau et Assainissement** : 867 500€ (Structuration des services)
Etude relative à l'assainissement collectif et à l'alimentation en eau dans le cadre de la structuration de ces services transférés, au plus tard, au 1^{er} janvier 2020.
Financement assuré à 100% par la DETR, l'Agence de l'eau et les communes concernées.
- **Divers** : 164 200€
Projet de création d'un parking pour le covoiture à la Colle Noire en face le collège de Montauroux + enveloppe prévisionnelle de travaux à la base d'aviron + création d'un GR de Pays

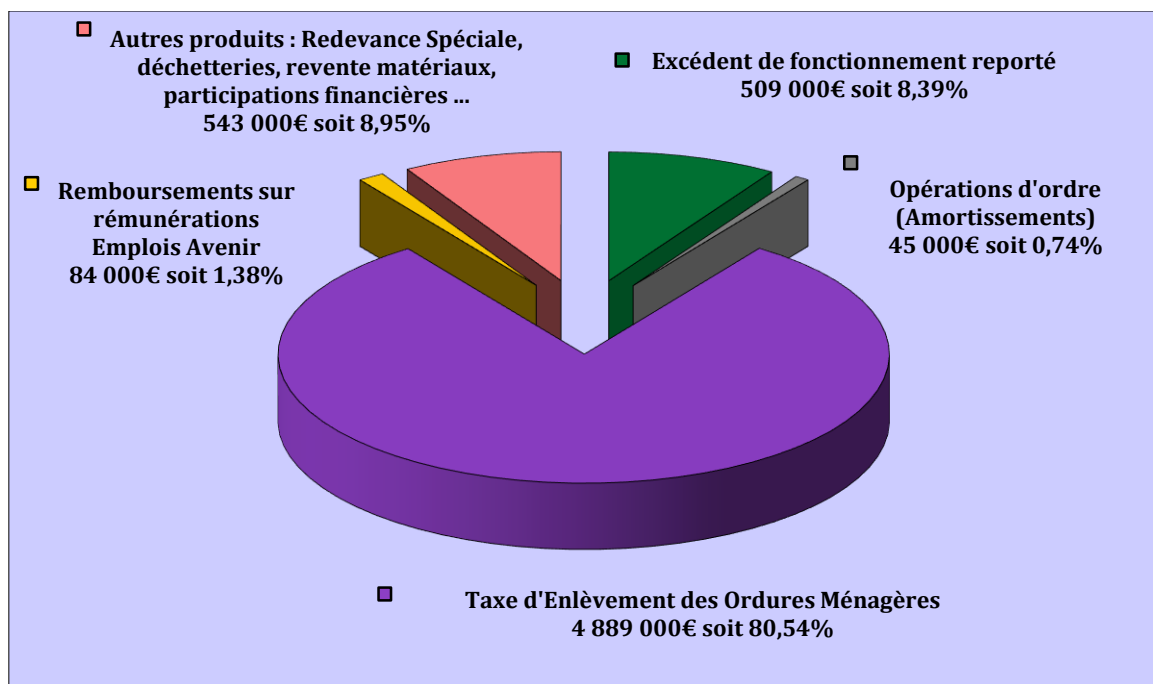
✓ Autres recettes prévisionnelles

▪ FCTVA	:	465 000€
▪ Participation des concessionnaires	:	244 000€ (Electrification des rives du lac)
▪ Subvention du Département	:	19 500€ (Télétravail)
▪ Subvention de la Région	:	1 855€ (Numérisation des plans du cadastre)
▪ ERDF	:	83 700€ (TVA + redevance de concession)
▪ Virement / Autofinancement	:	1 150 000€
▪ Excédent d'investissement reporté	:	700 000€

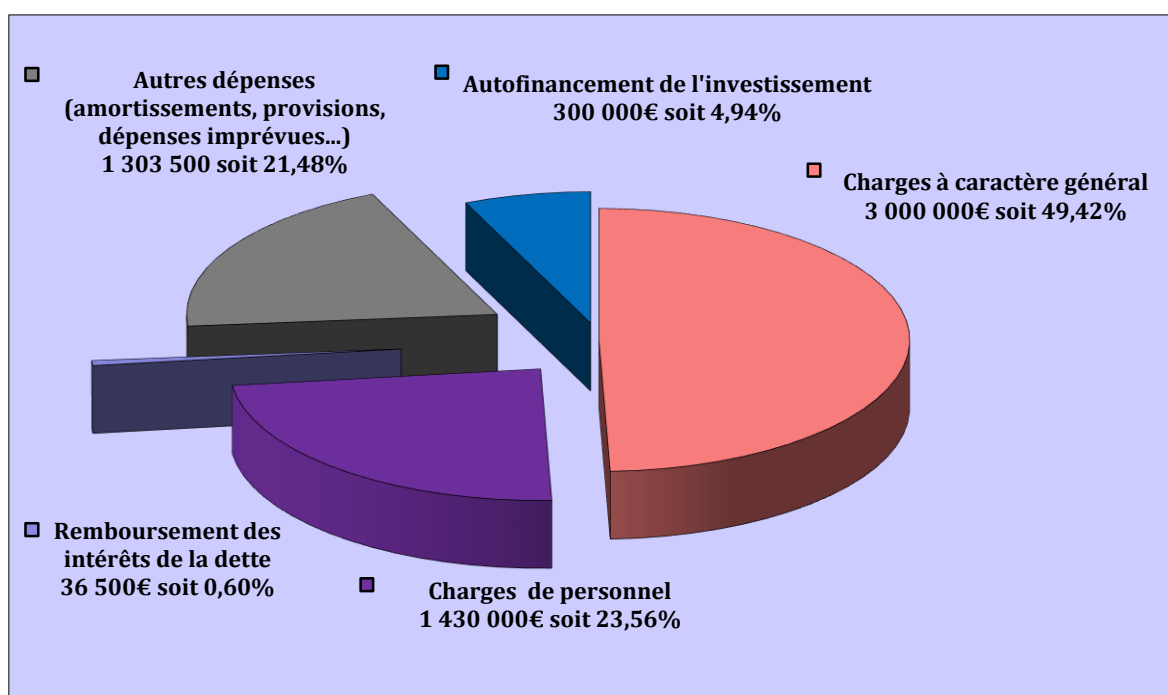
2- Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés

➤ Service DMA en fonctionnement : Equilibre prévisionnel à 6 070 000€

✓ Recettes prévisionnelles



✓ Dépenses prévisionnelles



✓ **Détail du chapitre 012 la section de fonctionnement :**

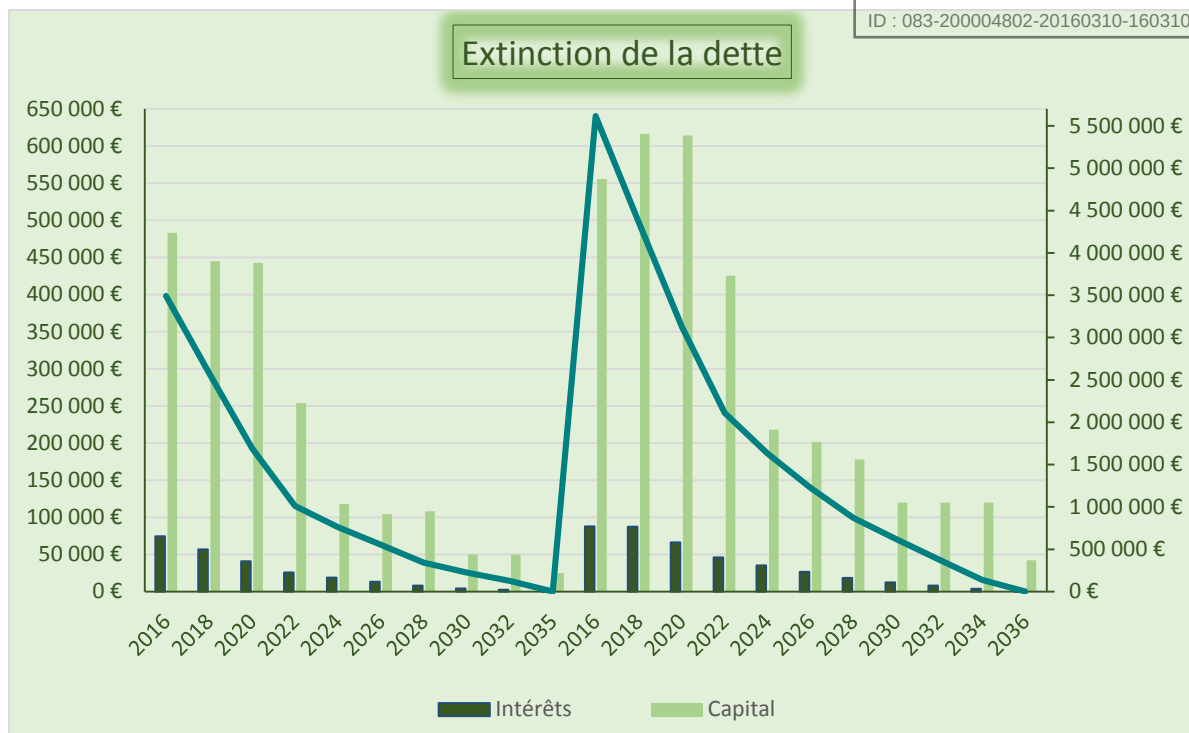
- ✓ Pour information, le temps de travail hebdomadaire des agents de la Collectivité est fixé à 35h et aucun avantage en nature n'est consenti.
- ✓ Nombre d'agents au 31.12.2015 : 25
- ✓ Nombre de postes créés en 2016 : 15
 - 9 postes pour la collecte (Tourrettes, Callian et Montauroux)
 - 3 postes pour la déchetterie de Tourrettes dès le mois de mai (fin du marché PASINI)
 - 1 poste pour le quai de transfert dès le mois de mai
 - 1 poste de responsable de la collecte au 01.02
 - 1 poste de mécanicien au 01.03

➤ **Service DMA en investissement** : **Equilibre prévisionnel à 6 050 000€**✓ **Dépenses prévisionnelles**

- **Acquisitions de véhicules** : 1 305 000€ (Bennes, camions, tractopelle)
Financement par le recours à un emprunt de 500 000€
- **Autres acquisitions** : 540 000€
Terrain pour le Quai de transfert, vidéosurveillance de la déchèterie de Tourrettes, conteneurs de surface, conteneurs enterrés pour Montauroux, Callian et Seillans, matériel pour le quai de transfert (compresseur, outillage, souffleur, cuve fioul, station Adblue, armoire haute pression)
- **Travaux** : 3 751 000€
 - Quai de transfert (2 490 000€ TTC)
Subventions du Département (140 000€) + Ecofolio (108 160€)
Complément de financement par un emprunt de 700 00€
 - Mini déchèterie de Seillans (240 000€ TTC)
 - Travaux déchèterie de Tourrettes (288 000€ TTC)
Financement de ces travaux de déchèteries (Seillans + Tourrettes) par un emprunt de 300 000€
 - *Déchèterie automatique de Montauroux (733 000€ TTC)*
Contrat de maintenance à venir de 8 100€ / an
Inscription de l'opération, par décision modificative ultérieure, sous réserve d'obtention des subventions demandées (80% de la Région et de l'ADEME) et d'un solde de financement par l'emprunt.
- **Etudes** : 50 000€
Site 4 de Bagnols en Forêt et FONSANTE
- **Acquisition de parts sociales** : 500 000€
SPL ou SEMOP
- **Remboursement capital de la dette** : 194 000€

✓ **Autres recettes prévisionnelles**

- **FCTVA** : 600 000€
- **Virement / Autofinancement** : 300 000€
- **Excédent d'investissement reporté** : 1 455 000€
- **Excédent de fonctionnement capitalisé** : 1 540 600€



Le graphique ci-dessus représente l'extinction de la dette consolidée (Budget principal + budget annexe), en l'état actuel au 01.01.2016 (à gauche) et en intégrant les 4 emprunts prévus sur 2016 (à droite) :

- 700 000€ sur 20 ans pour la Maison du Lac
- 500 000€ sur 7 ans pour les bennes
- 700 000€ sur 20 ans pour le Quai de transfert
- 300 000€ sur 10 ans pour les déchèteries

La réalisation de ces 4 emprunts porterait :

- Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 de 3 489 787,26€ à 5 617 599,79€ ;
- L'annuité de la dette 2017 de 525 810,68€ à 730 015,10€ ;
- Le ratio financier de notre capacité de désendettement de 1.9 à 5.2 ans.

Rappel des transferts de compétences à venir

- Office de Tourisme Interco au 1^{er} janvier 2017
- GEMAPI (Syndicat de l'Endre) au 1^{er} janvier 2018
- Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020

- Rappel : Compétence pour l'accueil des Gens du voyage depuis le 1^{er} janvier 2016
Aucune prévision budgétaire au BP, éventuellement DM en cours d'année (300 000€ estimés)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 26
Pouvoirs 5
Suffrages exprimés 31

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

DCC n° 160310/5

Date de convocation : 03-10-2016

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : JL.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : JF.Bormida, JY.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : JJ.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, MJ Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir JL Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - MJ.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir JY Huet)

**Transferts liés à la création du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés
(Actif, passif, excédent et trésorerie)**

Le Président rappelle que, par délibération du 20 octobre 2015, le Conseil Communautaire a décidé la création, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un budget annexe « déchets ménagers et assimilés ».

Ce budget annexe étant doté de l'autonomie financière, le Conseil Communautaire lui a accordé, par délibération du 21 décembre 2015, une avance de trésorerie non budgétaire d'un montant de 2 800 000€ afin d'en assurer le fonctionnement dès le 1^{er} janvier, dans l'attente du transfert définitif de la trésorerie.

Il convient désormais de prévoir les transferts de l'actif et du passif, des excédents et de la trésorerie ainsi que le remboursement de l'avance de 2 800 000€.

1. Transfert de l'actif et du passif

Compte budgétaire		Valeur d'origine Actif	Cumul des amortissements Passif
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 155 867.72
110	Excédent reporté		2 049 582.96
1641	Capital restant dû des emprunts au 31.12.2015		1 482 708.72
	Contrat 5083015 Caisse des Dépôts (Quai de transfert)		975 000.00
	Contrat 43518536690 Crédit Agricole (Travaux Déchet.)		7 708.72
	Contrat MON506405EUR Banque Postale (Bennes)		500 000.00
2031	Frais d'études	14 488.42	0.00
2051	Concessions et droits similaires	29 928.00	0.00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 244.36	2 680.00
2141	Constructions sur sol d'autrui – Bâtiments publics	11 796.91	0.00
2151	Réseaux de voirie	6 072.00	0.00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 243 724.40	314 368.68
2182	Matériel de transport	684 359.40	0.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 550.08	0.00

2184	Mobilier	2 365.21	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 916.91	192.00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	490 601.71	0.00
Total général		2 501 047.40	6 005 400.08
Besoin de trésorerie (Compte 515)		3 504 352.68	

2. Transfert des excédents

Les résultats du compte administratif 2015 font apparaître les excédents suivants :

- Excédent de fonctionnement : 3 561 560.69€
- Excédent d'investissement : 2 154 769.72€

Afin d'assurer les équilibres prévisionnels des budgets primitifs 2016, il est proposé de répartir les excédents sur les deux budgets de la manière suivante :

	Excédent de fonctionnement	Excédent d'investissement
Budget Principal	1 511 977.73	700 000.00
Budget Annexe DMA	2 049 582.96	1 454 769.72

3. Transfert de trésorerie

Le besoin en trésorerie du budget annexe découle du montant des transferts d'actifs et passifs (Comptes 20, 21, 23 et 28 de l'actif, excédents et emprunts).

La trésorerie au 1^{er} janvier 2016 s'élevant à 5 499 601.59€, il est proposé la répartition suivante :

- Budget principal : 1 995 248.91€
- Budget annexe : 3 504 352.68€

4. Remboursement de l'avance de trésorerie

La trésorerie au 1^{er} janvier 2016 étant désormais affectée, il est proposé le remboursement des 2 800 000€ d'avance de trésorerie consentie par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- DECIDE le transfert de l'actif au budget annexe DMA, tel que détaillé ci-dessus et conformément au détail joint en annexe de la présente pour transmission au contrôle de l'égalité ;
- DECIDE la répartition des excédents, telle que détaillée ci-dessus ;
- DECIDE la répartition de la trésorerie, telle que détaillée ci-dessus ;
- DECIDE le remboursement de l'avance de trésorerie consentie par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2015 pour un montant de 2 800 000€.

**Acte signé,
René UGO, Président**

ETAT DE L'ACTIF 2015

Communauté de Communes du Pays de Fayence

01 mars 2016 16:02:07

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés

Compte: 2031 - Frais d'études

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours	Total fin Exercice		Type (1)	Date (2)	Montant	
201500101	FRAIS D'ETUDES OM 2031	20/01/2015	14 488,42		0,00	0,00	0,00	14 488,42			0,00	
Total du compte : 2031			14 488,42		0,00	0,00	0,00	14 488,42			0,00	0,00

Compte: 2051 - Concessions et droits similaires

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours	Total fin Exercice		Type (1)	Date (2)	Montant	
20150031	LICENCES OM 2051	20/01/2015	29 928,00	2	0,00	0,00	0,00	29 928,00			0,00	
Total du compte : 2051			29 928,00		0,00	0,00	0,00	29 928,00			0,00	0,00

Compte: 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours	Total fin Exercice		Type (1)	Date (2)	Montant	
2013BUN	cs : conteneurs stock 20 pieds	31/12/2013	3 934,84	6	655,00	655,00	1 310,00	0,00			0,00	
2013DECH1	trvx debrous.nouv.dechetterie	31/12/2013	7 319,52	15	487,00	487,00	974,00	0,00			0,00	
2013ERI	7 panneaux dechetterie + 13	31/12/2013	990,00	5	198,00	198,00	396,00	0,00			0,00	
Total du compte : 2128			12 244,36		1 340,00	1 340,00	2 680,00	0,00			0,00	0,00

(1) T = Sortie totale, P = Sortie partielle, M = Mis à disposition, D = Donné en affectation (2) Multi = Plusieurs sorties sur l'exercice courant (3) Multi = Plusieurs services ou localisations

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés

Compte: 2141 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	
DECHETBAGNO	TRAVAUX DECHETERIE BAGNOLS 2014	02/07/2015	11 796,91		0,00	0,00	0,00	11 796,91			0,00	
Total du compte : 2141			11 796,91		0,00	0,00	0,00	11 796,91			0,00	0,00

Compte: 2151 - Réseaux de voirie

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	
VOIRIE2015OM	VOIRIE2015OM	20/01/2015	6 072,00		0,00	0,00	0,00	6 072,00			0,00	
Total du compte : 2151			6 072,00		0,00	0,00	0,00	6 072,00			0,00	0,00

Compte: 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	
2010SNN	8 conteneurs EMR, 6 Papier, 6 verre	31/12/2010	30 617,60	6	20 411,76	5 102,92	25 514,68	0,00	5 102,92		0,00	
2010GIN	cs etude geotechnique avp	01/01/2011	2 260,44	6	1 128,00	376,00	1 504,00	0,00	756,44		0,00	
2011FAY	txx nettoyage semi enterre	31/12/2011	727,17	6	363,00	121,00	484,00	0,00	243,17		0,00	
2011PIZ	15 bacs 660 l carton	31/12/2011	2 242,50	6	1 119,00	373,00	1 492,00	0,00	750,50		0,00	
2011PWS	om 40 bacs 660 L 21 bacs 770L	31/12/2011	9 352,72	6	4 674,00	1 558,00	6 232,00	0,00	3 120,72		0,00	

(1) T = Sortie totale, P = Sortie partielle, M = Mis à disposition, D = Donné en affectation (2) Multi = Plusieurs sorties sur l'exercice courant (3) Multi = Plusieurs services ou localisations

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés

Compte: 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	
2011PWS1	om 9 bacs 770 L	31/12/2011	1 506,96	6	753,00	251,00	1 004,00	0,00			0,00	
2011PWS2	om 35 bacs 120 L 50 bacs 660L	31/12/2011	8 404,89	6	4 200,00	1 400,00	5 600,00	0,00			0,00	
2011PWS3	om 50 bacs 660 L	31/12/2011	7 295,60	6	3 645,00	1 215,00	4 860,00	0,00			0,00	
2011SNN	cs 13 conteneurs semin enterres	31/12/2011	50 531,00	5	30 318,00	10 106,00	40 424,00	0,00			0,00	
2011SNN1	pav 4 c ponteneurs verre 4pap	31/12/2011	18 456,67	6	9 228,00	3 076,00	12 304,00	0,00			0,00	
2011TAX	tvx semi enterres	31/12/2011	107 523,39	6	53 760,00	17 920,00	71 680,00	0,00			0,00	
2011PWS4	50 bacs 660 l	31/12/2012	7 295,60	6	2 430,00	1 215,00	3 645,00	0,00			0,00	
2012COL	20 tubes sacs lsc	31/12/2012	1 469,29	15	194,00	97,00	291,00	0,00			0,00	
2012NORD1	10 conteneurs	31/12/2012	38 000,00	10	7 600,00	3 800,00	11 400,00	0,00			0,00	
2012NORD2	2 conteneurs semi	31/12/2012	7 600,00	10	1 520,00	760,00	2 280,00	0,00			0,00	
2012PWS5	20 bacs 340 l	31/12/2012	1 124,24	6	374,00	187,00	561,00	0,00			0,00	
2012PWS6	50 bacs 660 l	31/12/2012	7 295,60	6	2 430,00	1 215,00	3 645,00	0,00			0,00	

(1) T = Sortie totale, P = Sortie partielle, M = Mis à disposition, D = Donné en affectation (2) Multi = Plusieurs sorties sur l'exercice courant (3) Multi = Plusieurs services ou localisations

ETAT DE L'ACTIF 2015

Page 3 sur 8

Envoyé en préfecture le 14/03/2016
Reçu en préfecture le 14/03/2016
Affiché 14/03/2016 ID :
083-200004802-20160310-160310_5-DE

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés

Compte: 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	
2012PWS7	50 bacs 660 l gris anthracite	31/12/2012	7 295,60	6	2 430,00	1 215,00	3 645,00	0,00			0,00	
2012SIE	tva : 10 semis enterres	31/12/2012	7 448,00	10	1 488,00	744,00	2 232,00	0,00			0,00	
2012SIE1	tva : 2 semis enterres	31/12/2012	1 489,60	10	296,00	148,00	444,00	0,00			0,00	
2012SNN2	cs : 5 colonnes cartons	31/12/2012	7 331,48	6	2 442,00	1 221,00	3 663,00	0,00			0,00	
2012SNN3	cs : 5 colonnes	31/12/2012	18 671,95	6	6 222,00	3 111,00	9 333,00	0,00			0,00	
2012SNN4	14 col emr + 10 jmr + 9 ver	31/12/2012	50 325,29	6	16 774,00	8 387,00	25 161,00	0,00			0,00	
2013BOX1	1 conteneur 20' occasion + sy	31/12/2013	3 072,52	6	512,00	512,00	1 024,00	0,00			0,00	
2013ESC	50 poubelles desactivees 110L	31/12/2013	5 262,40	6	877,00	877,00	1 754,00	0,00			0,00	
2013GOS1	85% trvx de 7 semis enterres	31/12/2013	38 449,25	10	3 844,00	3 844,00	7 688,00	0,00			0,00	
2013GOS2	pose 10 semi enterres	31/12/2013	64 964,33	10	6 496,00	6 496,00	12 992,00	0,00			0,00	
2013GOS3	pose semi enterres	31/12/2013	24 907,66	10	2 490,00	2 490,00	4 980,00	0,00			0,00	
2013GOSS4	semi enterres : DGD trvx	31/12/2013	42 370,69	10	4 237,00	4 237,00	8 474,00	0,00			0,00	

(1) T = Sortie totale, P = Sortie partielle, M = Mis à disposition, D = Donné en affectation (2) Multi = Plusieurs sorties sur l'exercice courant (3) Multi = Plusieurs services ou localisations

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés

Compte: 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	
2013HYD	dech : réparation compacteur	31/12/2013	7 881,64	10	788,00	788,00	1 576,00	0,00			0,00	
2013NOR5	3 conteneurs semi-enterres	31/12/2013	11 100,00	10	1 110,00	1 110,00	2 220,00	0,00			0,00	
2013NOR6	1 conteneur semi enterre	31/12/2013	2 800,00	10	280,00	280,00	560,00	0,00			0,00	
2013NOR7	1 vasque polyhetilene	31/12/2013	1 000,00	10	100,00	100,00	200,00	0,00			0,00	
2013NORD	6 semis enterres	31/12/2013	22 800,00	10	2 280,00	2 280,00	4 560,00	0,00			0,00	
2013NORD4	6 semi enterres	31/12/2013	22 800,00	10	2 280,00	2 280,00	4 560,00	0,00			0,00	
2013PWS8	cs : 25 bacs 660 L : vert 15	31/12/2013	5 836,48	6	972,00	972,00	1 944,00	0,00			0,00	
2013QUA	30 conteneurs 120 L, 35 a 240L, 35	31/12/2013	4 435,02	6	739,00	739,00	1 478,00	0,00			0,00	
2013SIE3	tva fac 43 cplt 1° trim	31/12/2013	4 468,80	10	446,00	446,00	892,00	0,00			0,00	
2013SIE4	tva semi enterres	31/12/2013	4 468,80	10	446,00	446,00	892,00	0,00			0,00	
2013SIE5	tva 3 conteneurs semi enterres	31/12/2013	2 175,60	10	217,00	217,00	434,00	0,00			0,00	
2013SIE6	tva demier semi enterre	31/12/2013	744,80	10	74,00	74,00	148,00	0,00			0,00	

(1) T = Sortie totale, P = Sortie partielle, M = Mis à disposition, D = Donné en affectation (2) Multi = Plusieurs sorties sur l'exercice courant (3) Multi = Plusieurs services ou localisations

ETAT DE L'ACTIF 2015

Page 5 sur 8

Envoyé en préfecture le 14/03/2016
Reçu en préfecture le 14/03/2016
Affiché le 14/03/2016
ID : 083-200004802-20160310-160310_5-DE

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés**Compte: 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques**

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	
2014MATDIVER SOM	MATERIEL DIVERS OM 2014 - 2158	31/12/2014	205 944,11	10	0,00	20 594,00	20 594,00	0,00			0,00	
201500601	MATERIEL OM 2158	20/01/2015	373 976,71	10	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	
Total du compte : 2158			1 243 724,40		201 987,76	112 380,92	314 368,68	0,00			0,00	0,00

Compte: 2182 - Matériel de transport

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	
2015007	CAMIONS OM 2182	21/01/2015	684 359,40	7	0,00	0,00	0,00	684 359,40			0,00	
Total du compte : 2182			684 359,40		0,00	0,00	0,00	684 359,40			0,00	0,00

Compte: 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	
20150081	MATERIEL INFORMATIQUE OM 2183	21/04/2015	3 550,08	4	0,00	0,00	0,00	3 550,08			0,00	
Total du compte : 2183			3 550,08		0,00	0,00	0,00	3 550,08			0,00	0,00

Compte: 2184 - Mobilier

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours			Type (1)	Date (2)	Montant	

(1) T = Sortie totale, P = Sortie partielle, M = Mis à disposition, D = Donné en affectation (2) Multi = Plusieurs sorties sur l'exercice courant (3) Multi = Plusieurs services ou localisations

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés**Compte: 2184 - Mobilier**

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours	Total fin Exercice		Type (1)	Date (2)	Montant	
20150091	MOBILIER OM 2184	20/01/2015	2 365,21	10	0,00	0,00	0,00	2 365,21			0,00	
Total du compte : 2184			2 365,21		0,00	0,00	0,00	2 365,21			0,00	0,00

Compte: 2188 - Autres immobilisations corporelles

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours	Total fin Exercice		Type (1)	Date (2)	Montant	
2014MOBAUTR EOM	AUTRE MOBILIER 2014 OM - 2188	31/12/2014	1 916,91	10	0,00	192,00	192,00	0,00			0,00	
Total du compte : 2188			1 916,91		0,00	192,00	192,00	0,00			0,00	0,00

Compte: 2315 - Installations, matériel et outillage techniques

N° inventaire	Désignation Service / Localisation (3)	Acquisition		Amortissement			Total sorties exercices antérieurs	Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours			Plus / moins value
		Date	Valeur origine	Durée	Total antérieur	Exercice en cours	Total fin Exercice		Type (1)	Date (2)	Montant	
2014-2031NAOM	FRAIS D'ETUDES NON AMORTISSABLES	20/02/2014	99 362,24		0,00	0,00	0,00	99 362,24			0,00	
2014TRAVAUXQ T	TRAVAUX QUAI DE TRANSFERT 2014	15/07/2014	23 609,27		0,00	0,00	0,00	23 609,27			0,00	
20150111	QUAI DE TRANSFERT	01/01/2015	367 630,20		0,00	0,00	0,00	367 630,20			0,00	
Total du compte : 2315			490 601,71		0,00	0,00	0,00	490 601,71			0,00	0,00

(1) T = Sortie totale, P = Sortie partielle, M = Mis à disposition, D = Donné en affectation (2) Multi = Plusieurs sorties sur l'exercice courant (3) Multi = Plusieurs services ou localisations

Envoyé en préfecture le 14/03/2016

Reçu en préfecture le 14/03/2016

Affiché le 14/03/2016

Rechercher

	Acquisition	Amortissement			Valeur Nette Comptable au 31/12/2015	Total sorties exercice en cours	Plus / moins value
	Valeur origine	Total antérieur	Exercice en cours	Total fin Exercice			
Total général :	2 501 047.40	203 327.76	113 912.92	317 240.68	2 183 806.72	0.00	0.00

(1) T = Sortie totale, P = Sortie partielle, M = Mis à disposition, D = Donné en affectation (2) Multi = Plusieurs sorties sur l'exercice courant (3) Multi = Plusieurs services ou localisations

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 31

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/6

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : J.L.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : J.F.Bormida, J.Y.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : J.J.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, M.J Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir J.L Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - M.J.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir J.Y Huet)

Approbation du compte de gestion dressé par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorier

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre)

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 26
Pouvoirs..... 5
Suffrages exprimés .. 30 (abstention du Président)

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/7

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : JL.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : JF.Bormida, JY.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : JJ.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, MJ Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir JL Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - MJ.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir JY Huet)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Réuni sous la présidence de Mme E.FERAUD, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget de l'exercice 2015 dressé par René UGO, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2015 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 14/03/2016
Reçu en préfecture le 14/03/2016
Affiché le 14/03/2016
ID:083-20004802-20160310-160310_71-DE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (24/02/2015)		2 660 922.60		1 757 560.94		4 418 483.54
Résultats affectés (24/02/2015)						
Opérations de l'exercice	3 596 141.31	3 089 988.43	8 604 356.50	10 408 356.25	12 200 497.81	13 498 344.68
TOTAUX	3 596 141.31	5 750 911.03	8 604 356.50	12 165 917.19	12 200 497.81	17 916 828.22
Résultats de clôture		2 154 769.72		3 561 560.69		5 716 330.41
Restes à réaliser	3 596 182.63	1 191 829.95			3 596 182.63	1 191 829.95
TOTAUX CUMULES	7 192 323.94	6 942 740.98	8 604 356.50	12 165 917.19	15 796 680.44	19 108 658.17
RESULTATS DEFINITIFS	249 582.96			3 561 560.69		3 311 977.73

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 10/03/2016 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

- **VOTE ET ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS** tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré au moment du vote).

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 14/03/2016
Reçu en préfecture le 14/03/2016
Affiché le 14/03/2016
ID : 083-200004802-20160310-160310_71-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés..... 31

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/08

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de R. UGO, Président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : JL.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : JF.Bormida, JY.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : JJ.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, MJ Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menuit

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir JL Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - MJ.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir JY Huet)

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le 10/03/2016 ;
Après avoir validé la répartition des excédents 2015 entre le budget principal et le budget annexe ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 ;
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 3 561 560.69€
 - o Budget principal : 1 511 977.73€
 - o Budget annexe : 2 049 582.96€
- Un excédent d'investissement de 2 154 769.72€
 - o Budget principal : 700 000.00€
 - o Budget annexe : 1 454 769.72€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS, DECIDE :

D'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

1. Budget principal
 - Résultats au 31.12.2015
 - Excédent de fonctionnement : 1 511 977.73€
 - Excédent d'investissement : 700 000.00€
 - Excédent des restes à réaliser : 591 017.48€
 - Proposition d'affectation des résultats sur 2016
 - Report en 002 (RF) : 1 511 977.73€
 - Report en 001 (RI) : 700 000.00€
2. Budget annexe DMA
 - Résultats au 31.12.2015
 - Excédent de fonctionnement : 2 049 582.96€
 - Excédent d'investissement : 1 454 769.72€
 - Déficit des restes à réaliser : 2 995 370.16€
 - Soit un besoin de financement en investissement de 1 540 600.44€
 - Proposition d'affectation des résultats sur 2016
 - Affectation au 1068 (RI) : 1 540 600.44€
 - Report en 001 (RI) : 1 454 769.72€
 - Report en 002 (RF) : 508 982.52€

**Acte signé,
René UGO, Président**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32

Présents 26

Pouvoirs 5

Suffrages exprimés 31

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/9

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : JL.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : JF.Bormida, JY.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : JJ.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, MJ Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir JL Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - MJ.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir JY Huet)

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT POUR L'OPERATION: TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EN APPLICATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

La Communauté de Communes, propriétaire de quatre Etablissements Recevant du Public (ERP), est soumise à la loi n° 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, loi qui lui impose de rendre ses ERP accessibles.

A cet effet, l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP), confié à M. COMBY, Architecte, a permis d'établir le diagnostic des ERP, de proposer les travaux de mise en conformité pour respecter les dispositions réglementaires et de les chiffrer. De cette étude, il ressort les éléments financiers suivants :

- Vestiaires du Stade Football de Fayence : 8 800€ HT
- Gymnase de Fayence : 51 000€ HT
- Stade de Rugby de Tournettes : 20 000€ HT
- Mas de Tassy : 217 000€ HT
- **Soit un total de travaux d'accessibilité de : 296 800€ HT**

La période de réalisation des travaux, initialement prévue dans l'AD'AP sur 6 ans, de 2016 à 2021, pourrait être réduite à 4 années en cas d'obtention de l'aide financière de l'Etat, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant total HT des travaux : 296 800€
- Aide financière de l'Etat : 118 720€ (40%)
- Autofinancement de la Communauté de Communes : 178 080€ (60%)

Le Président propose en conséquence de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la première, à hauteur de 40 % du coût de l'opération, soit 118 720€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

- **DECIDE DE LANCER** les travaux de mise en accessibilité des quatre établissements recevant du public, conformément à l'agenda d'accessibilité programmée ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits dès le Budget Primitif 2016 ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat, à hauteur de 40 % du coût de l'opération soit 118 720€.

Acte signé,
René UGO, Président

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32

Présents 26

Pouvoirs 5

Suffrages exprimés 31

DCC n° 160310/10

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : J.L.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : J.F.Bormida, J.Y.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : J.J.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, M.J Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir J.L Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - M.J.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir J.Y Huet)

DEMANDE DE SUBVENTION : AIDE A LA STRUCTURATION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire a délibéré le 21 décembre dernier pour solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour le financement de la structuration des services de l'eau et de l'assainissement.

L'opération s'avère éligible à différents dispositifs d'aide de l'État. Ainsi, outre la DETR, une aide financière au titre du Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL) est envisageable. Dès lors, il convient de modifier la demande initiale afin de la rendre éligible à l'une de ces deux aides financières.

Le Président rappelle donc la justification et le plan de financement de l'opération objet de la présente demande de subvention.

Depuis une dizaine d'années le législateur a renforcé les obligations des collectivités territoriales et par touches successives a confié aux intercommunalités une compétence centrale dans la gestion du « grand cycle de l'eau. »

Tout récemment, la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) a fixé le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes de manière optionnelle au 1^{er} janvier 2018 et de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Le poids budgétaire et l'importance des compétences de l'eau et de l'assainissement pour le devenir de notre territoire nous encouragent à anticiper cette évolution et à créer les conditions pour qu'à l'échelle de notre territoire les collectivités disposent de l'ensemble des données permettant d'éclairer les décisions à prendre.

Ce travail doit permettre aux décideurs du territoire de disposer, en amont du transfert de compétence, d'une vision actualisée des réseaux, de respecter les préconisations de l'agence de l'eau, et de pouvoir ainsi bénéficier des aides de l'agence de l'eau.

Conformément aux préconisations de l'Agence de l'Eau, une étude pourrait être lancée selon l'articulation suivante :

- Phase 1 : Elaboration, actualisation ou enrichissement des schémas directeurs existants

- Diagnostic de l'eau et de l'assainissement comprenant :
 - Un état des lieux sous forme d'un inventaire patrimonial et d'une mise à jour du SIG intercommunal
 - Un diagnostic détaillé comprenant les mesures de débit avec une campagne été et une campagne hiver, des analyses qualité (chlore, turbidité), des recherches de fuites, des analyses de fonctionnement des bassins d'eau potable ainsi qu'un diagnostic détaillé de chaque station d'épuration avec recherche des Eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement.
- Formalisation des schémas directeurs comprenant :
 - Proposition de scénarios et études comparatives
 - Elaboration des zonages
- Phase 2 : Etude technique, financière et juridique du transfert de compétence comprenant :
 - La mise en commun des schémas directeurs communaux
 - La définition d'un service type, l'aide à la décision sur le choix du mode de gestion
 - Accompagnement du transfert de compétence sur les plans des ressources humaines et comptable
 - Accompagnement du transfert de compétence sur le plan des ressources techniques, des investissements à programmer
 - Etude sur le prix de l'eau et l'assainissement

La présente demande porte sur la première phase de l'étude dont l'objectif principal sera d'avoir une vision claire et partagée des réseaux de chacune des communes et de pouvoir ainsi mesurer le rendement des réseaux en vue de le porter à 80% pour l'eau potable et d'améliorer la qualité des rejets dans le milieu par l'intermédiaire des STEP et la réduction des eaux claires parasites.

Dans une démarche mutualisée, la Communauté de communes porte la démarche en missionnant les Bureaux d'études et en recherchant les partenaires financiers. Les schémas directeurs existants de l'eau et de l'assainissement ont des degrés de précision divers et nécessitent des mises à jour plus ou moins importantes. Il conviendra donc que les communes participent au financement des études relatives à leur territoire déduction faite des aides publiques reçues.

Le chiffrage de l'élaboration des schémas directeurs pour les communes qui n'en disposent pas et de l'approfondissement ou de la mise à jour de certains schémas directeurs a été réalisé en utilisant les coûts unitaires d'une consultation récente pour la réalisation d'un schéma directeur. Ces coûts unitaires ont ensuite été appliqués aux données quantitatives des réseaux communaux.

Le chiffrage ainsi réalisé porte le coût d'élaboration de mise à jour ou d'approfondissement des schémas directeurs d'assainissement des 9 communes à 390 122 € HT et à 332 791 € HT pour les schémas directeurs de l'eau potable soit un montant total de 722 913 € HT.

Pour le financement de cette opération il est proposé de solliciter l'aide financière, de l'Etat, de l'agence de l'eau et du Conseil Régional.

Les pourcentages de participation de l'Agence de l'eau et du Conseil Régional ne sont pas encore connus. Ils viendront en complément de la présente demande auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR ou du SIPL.

Le Président propose en conséquence de solliciter l'aide financière de l'Etat à hauteur de 40 % du coût de l'opération, soit 289 165 € et de poursuivre la recherche des partenaires financiers pour la complète réalisation de l'étude décrite.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **DECIDE DE LANCER LA PHASE 1** de l'étude relative à l'assainissement collectivité et à l'alimentation en eau, sous réserve de l'obtention d'un niveau suffisant d'aides financières,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat à hauteur de 40 % du coût de l'opération soit 289 165 €
- **DECIDE DE POURSUIVRE** la recherche des partenaires financiers pour la complète réalisation de l'étude décrite.

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 31

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/11

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : J.L.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUX : J.F.Bormida, J.Y.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : J.J.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, M.J. Bauduin - TOURNETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir J.L. Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - M.J.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir J.Y Huet)

Demande de subvention déchetterie automatique

Depuis l'apparition des premières déchetteries communales dans les années 80, intégrées dans les plans départementaux, les collectivités publiques assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés qui ne sont pas ramassés dans les circuits classiques de collecte. Aujourd'hui la tendance est à l'application du principe pollueur payeur notamment pour les professionnels qui facturent à leurs clients un coût de mise en déchèterie.

Actuellement, les installations ne permettent pas ou peu d'identifier le producteur de déchets et d'offrir une parfaite traçabilité de la gestion des déchets.

Conformément au Grenelle de l'environnement, une application du principe pollueur payeur via le paiement des déchets effectivement amenés en déchèterie est une solution à l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement lui-même que sont :

- Une augmentation du tri à la source
- Une augmentation de la part des déchets valorisés (valorisation matière ou énergie)
- Une réduction des déchets destinés à l'enfouissement
- Un moyen de prévention efficace en apportant la connaissance précise des déchets produits et du coût associé

Au niveau du contexte départemental Varois, la révision du plan de prévention de gestion des déchets non dangereux récemment réalisée met en exergue un besoin criant de déchetteries professionnelles.

Par ailleurs le développement du quai de transfert des ordures ménagères sur la commune de Montauroux offre la possibilité d'intégrer ce projet dans l'espace jouxtant la plateforme dédiée à la collecte des déchets.

La communauté de communes souhaite implanter une déchèterie automatique unique, innovante et brevetée permettant les avantages suivants :

- Un espace ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7 grâce à l'autonomie de l'installation et donc plus adapté en premier lieu aux besoins des professionnels et les services techniques mais où les particuliers sont aussi acceptés.
- Une pesée au kilogramme près pour que les producteurs de déchets payent pour la quantité exacte de déchets déposés
- Une traçabilité conformément au décret du 29 février 2012 permise par l'émission d'un bon de pesée et l'envoi par email des détails de la dépose comprenant :
 - o Date
 - o Heure
 - o Poids
 - o Flux
- Une installation accessible par badge d'accès et automatique pour garantir le paiement de chaque dépose de façon à ce que le coût de traitement et de transport de chaque apport soit payé par les recettes engendrées
- Une solution permettant de désencombrer les déchèteries et faciliter le travail des gardiens
- Une faible emprise au sol

- Un service en permanence disponible permis par l'envoi de mail au prestataire de collecte lorsque les bennes sont remplies et prêtes à être évacuées (un mail peut également être envoyé à la moitié ou au ¼ du remplissage).
- Une volonté de faire baisser le nombre de dépôts sauvages trop nombreux sur le territoire.

Le coût global de l'opération est décrit dans le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES					RESSOURCES	
Principaux postes de dépenses	Montant en €	Cochez la case, préciser le taux de TVA			Source de financement	Montant en € ht
		HT	TTC	Taux		
FONCTIONNEMENT					Etat	
Directement et exclusivement liées au projet :					Région	231 746
Dépenses de personnel (salaires chargés) (nb jours et €/j)	19 200	x		20	Département	
Déplacements, communication, formation, ...	5000	x		20	ADEME	231 746
					Subvention européenne (FEDER...)	
INVESTISSEMENTS					Autres organismes publics	
Directement et exclusivement liées au projet :					Fonds propres (autofinancement)	115 873
Déchetterie automatique (bras, borne, barrière logiciel)	145 900	x		20	Emprunts	
Génie civil de fixation du bras	12 500	x		20	Crédit-bail	
Equipement complémentaire (caméra, butée, guide, protection)	10 550	x		20	Recettes générées (produits de l'action)	
Génie civil et Dalle béton	347 965	x		20	Autres (partenaire privé...)	
Achat foncier		x		20		
Etudes (sol/levé topographique/contrôle technique/sps/raccordements réseaux/loi sur l'eau/architecte)	38 250	x		20		
TOTAL HORS TAXE	579 365				TOTAL HORS TAXE	579 365

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- D'autoriser le président à demander les subventions auprès de l'ADEME pour un montant de 231 746 euros HT et de la Région pour un montant de 231 746 euros HT
- D'autoriser le président à engager toutes les démarches administratives pour lancer les procédures de marché de travaux lié à cette déchetterie automatique

**Acte signé,
René UGO, Président**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 31

DCC n° 160310/12

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : J.L.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : J.F.Bormida, J.Y.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : J.J.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, M.J. Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir J.L. Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - M.J.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir J.Y Huet)

PIDAF 2016-2017 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 2016

L'implication de la Communauté de communes a permis de réaliser en avance la réalisation des travaux prévus par le programme décennal d'actions par rapport au calendrier qui fixait la fin des travaux en 2020.

Nous entrons dans une phase d'entretien des ouvrages réalisés depuis 2010.

Le président rappelle au Conseil l'ensemble des travaux prévus sur le Prog 2015 toujours en cours de réalisation :

- piste I3 – Bois du Défens – les travaux seront réalisés par la CdC dans le cadre d'un marché public : débroussaillage – reprise de la bande de roulement – création d'aires de croisement et de retournement
- pistes G527 a, b, c ; G52 – Les Crêtes – les travaux seront réalisés par la Régie du Département : reprise de la bande de roulement
- pistes G56 ; G527 a, b – La basse Carpenée et les Crêtes – les travaux seront réalisés par les APFM : débroussaillage dissymétrique - glacis

S'agissant de la programmation 2016 réalisation 2017, les travaux d'entretien (inscrits en section de fonctionnement) concerneront les pistes DFCI suivantes :

- G56 - La Basse Carpenée : entretien de la bande de roulement 1,53 Km -° G56 - La Basse Carpenée : reprise de l'ouvrage du gué intermédiaire ainsi que sa mise en protection
- G527c + G52 – Les Crêtes au Estérets du Lac : débroussaillage dissymétrique (30/20) en entretien 1.56 Ha ;
- G50 – Jas des Maures : entretien de la bande de roulement 3.780 Km – débroussaillage dissymétrique (30/20) en entretien 18.9 Ha ;
- G30a – Lac de Saint-Cassien : entretien de la bande de roulement 0.970 Km – débroussaillage dissymétrique (30/20) en entretien 0.39 Ha.
- G30a - Lac de Saint-Cassien : reprise de l'ouvrage du gué de la Carpenée ainsi que sa mise en protection.

En plus de ces travaux d'entretien, le SDIS a demandé qu'un complément (inscrit en investissement) soit réalisé sur l'ouvrage I16 – Emperos-Peymeyan (Seillans) pour l'aménagement d'une aire de retournement de 200 m2.

Le coût total de ces travaux s'élève à la somme HT de 104 641,20 € dont 7 751,20 € de maîtrise d'œuvre portant le coût de l'opération à 125 569,44 € TTC.

La procédure de demande de subventions au titre des travaux DFCI doit être établie par appel à projets dans le cadre du programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 de la Région PACA. La Région PACA est, depuis juin 2015, le seul interlocuteur et partenaire financier.

Toutefois, si la collectivité n'est pas retenue à l'appel à projet 2016 qui paraîtra à la mi-mai 2016, elle renouvellera sa demande en 2017. Monsieur le Président propose donc de solliciter une subvention de la Région au titre de la programmation 2016 réalisation 2017 comme suit :

Total de l'opération HT	104 641,20 €
Autofinancement (20%).....	20 928,24 €
Subvention Région (80%)	83 712,96 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus et sollicite la subvention correspondante du Conseil régional
- **CHARGE** le Président de mener toutes les démarches et de signer tous documents nécessaires au parfait achèvement de l'opération

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 31

DCC n° 160310/13

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : J.L.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : J.F.Bormida, J.Y.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : J.J.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, M.J Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut
Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir J.L Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - M.J.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir J.Y Huet)

MISE EN PLACE DU POINT D'INFORMATIONS TOURISTIQUES SAISON 2016 LAC DE SAINT-CASSIEN

En partenariat avec les services tourisme du Conseil départemental et du canton de Fayence, la collectivité met en place depuis 1990 un point d'accueil et d'informations touristiques sur le site de Saint-Cassien pendant la saison estivale, lieu privilégié d'entrée des touristes dans le Var.

Le point d'informations touristiques sera donc installé au chalet d'accueil et d'information de la concession « les bois de Callian », siège de la future Maison du lac du 16 juin au 12 septembre ouvert au public 7j/j entre le 18 juin et le 11 septembre 2016.

L'animation sans interruption de ce point information nécessite de recourir à un agent d'accueil, si possible de niveau III et diplômé de la filière touristique, du 16 juin au 12 septembre dans le cadre d'un contrat à durée déterminée selon les dispositions de la loi n°84-53 article 3, alinéa 2 modifiée.

La rémunération prévue correspondant à la valeur de l'indice de rémunération 322 échelle 3 du cadre d'emploi des adjoints administratifs de 2^e classe pour une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine, indemnité de résidence et supplément familial compris. L'agent percevra, en sus, un régime indemnitaire et le paiement d'heures supplémentaires, rémunérées sur la base des dispositions de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires étendues aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Le Président présente à cet effet le plan de financement prévisionnel et propose de solliciter l'aide financière du Conseil départemental du Var comme suit :

DEPENSES	MONTANTS
Rémunération brute agent d'accueil trilingue niveau III (régime indemnitaire et indemnités CP)	6 500
Charges patronales	2 840
Dépenses diverses, dont : petites fournitures, téléphone, frais d'inauguration	1 460
TOTAL.....	10 800

RECETTES	MONTANTS
Subvention Conseil départemental du Var	4 000
Autofinancement	6 800
TOTAL.....	10 800

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **APPROUVE** le montant prévisionnel de l'opération et sollicite une subvention du Conseil départemental du Var à hauteur de 4 000€
- **CHARGE** le Président de mener toutes les démarches et de signer tous documents nécessaires au parfait achèvement de l'opération

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 30

DCC n° 160310/14

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : JL.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : JF.Bormida, JY.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : JJ.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, MJ Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir JL Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - MJ.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir JY Huet)

CREATION D'UN POSTE D'ECO GARDE SUR LE LAC DE SAINT CASSIEN

La modification statutaire votée par le Conseil communautaire du 30 juin 2015 a précisé les compétences de la Communauté dans la gestion des rives du lac de Saint Cassien.

Depuis deux ans, un important travail est mené par la Communauté de communes, les services de l'Etat et EDF pour assurer une meilleure gestion globale du plan d'eau.

Les objectifs consistent à améliorer la sécurité des usagers du lac (mise en place d'une baignade surveillée, amélioration de la signalétique...) à garantir la qualité de l'environnement et de la ressource en eau (actions menées avec le CEN PACA à Fondurane, suppression des groupes électrogènes...) et à améliorer l'accueil des visiteurs pour favoriser les retombées économiques pour le territoire (Maison du lac, sentiers de randonnée...)

Il apparaît aujourd'hui que pour poursuivre ces actions, une présence régulière sur le terrain devient nécessaire.

La patrouille équestre a longtemps joué ce rôle mais sa présence, durant la saison estivale seulement, ne permet pas de répondre aux problèmes générés par une fréquentation grandissante s'étalant sur l'ensemble de l'année.

La création d'un poste d'éco garde obéit donc à cette logique en permettant une présence à l'année avec une action de long terme pour répondre en amont aux objectifs de sécurité, de respect de l'environnement et d'accueil des visiteurs.

Après avoir entendu les avis du CEN PACA et EDF, les missions confiées à l'éco garde sont les suivantes :

Sur le plan technique :

- assurer le suivi de la signalétique et du balisage
- assurer le suivi des équipements du site
- assurer le suivi des petits travaux
- assurer l'entretien et la mise en sécurité des sentiers (débroussaillage, petit travaux)
- assurer la pose de mobilier urbain (poubelles, bancs, panneaux éducatifs & informatifs)

Sur le plan du respect de la réglementation du site :

• sécurité

- faire respecter la réglementation sur le site, et consignes de sécurité
- référent unique auprès des différents acteurs du lac de Saint-Cassien (pêcheurs, chasseurs, concessionnaires, associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- collaborer avec la police municipale, les pompiers, la gendarmerie, les gardes pêche, les gardes de l'Office National des Forêts, les gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et EDF.

- **préservation du milieu naturel**

- assermentation pour les missions de garde des bois
- surveillance des espaces naturels surtout en période estivale

Sur le plan de l'environnement :

- surveillance et observation du site et des milieux naturels en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels en Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment Fondurane et la Fustière
- sensibilisation du public au respect de l'environnement (tournées)
- animation et éducation à l'environnement dans le cadre d'animation d'ateliers
- évaluation de la fréquentation du site
- identification des dysfonctionnements et des nuisances (constatation des dégradations et des risques de pollution...)

Le Président ajoute que sur le plan statutaire, le poste créé appartient à la catégorie C conformément au cadre d'emploi des adjoints techniques 2^e classe mais qu'il est également possible de recourir au recrutement d'un agent contractuel conformément à la loi 84-53 du 26/01/1984, article 3-3 pour assurer cette mission.

Sur la base des missions décrites ci-dessus, le Président propose la création du poste d'éco garde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE DES VOTANTS :

(1 CONTRE : C.MIRALLES, 2 ABSTENTIONS : C. THEODOSE & JF BORMIDA)

- **DECIDE** la création d'un emploi à temps complet d'éco garde
- **PRECISE** que le tableau des emplois sera modifié en conséquence
- **PRECISE** que les crédits suffisants à la rémunération et aux charges de l'agent recruté seront prévus au budget, chapitre 012.

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 29

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/15

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : J.L.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : JF.Bormida, JY.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : JJ.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, MJ Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menut

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir J.L. Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - M.J.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir JY Huet)

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Par délibération du 30 juin 2015 le conseil communautaire a intégré la création d'un service économique dédié dans les statuts de la Communauté de communes. Il convient aujourd'hui de créer le poste de chargé de mission développement économique afin que celui-ci soit recruté au cours du 1^{er} semestre dans le cadre du budget 2016. Les missions confiées à cet agent seront les suivantes :

1/ Accompagner des projets d'implantation, de création et de développement des entreprises

- Elaboration et suivi d'un état des disponibilités foncières et immobilières du territoire pour l'accueil des entreprises (zones d'activités économiques et centres anciens)
- Prospection auprès des entreprises du territoire et des entreprises susceptibles de s'y installer,
- Accompagnement des porteurs de projet,
- Etablissement et animation de partenariats avec les différents partenaires institutionnels intervenant dans l'aide aux entreprises

2/ Proposer et mener des actions dans le domaine de l'emploi notamment des jeunes en collaboration avec la MSAP, et les partenaires institutionnels (pôle emploi, union économique...) pour favoriser la rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi (bourse de l'emploi, site internet...)

3/ Suivre, promouvoir et commercialiser l'offre de la Communauté de communes et des communes en direction des entreprises

- Suivi du projet de mise en place de la zone d'activité intercommunale de Brovès/la Begude
- Promotion et commercialisation de l'offre des collectivités :
 - Dans les centres anciens ;
 - Dans les zones d'activité publiques. A ce jour, seule la zone d'activité de Brovès/la Bégude est en projet mais d'autres zones pourraient être prévues.

4/ Assister et conseiller auprès des élus en matière de développement économique

- Aide à l'élaboration d'orientations stratégiques en matière de développement économique en tenant compte de l'importance du cadre de vie dans l'économie locale (tourisme...)

Le Président ajoute que sur le plan statutaire, le poste créé appartient à la catégorie A conformément au cadre d'emploi des attachés territoriaux (filière administrative) ou des ingénieurs territoriaux (filière technique) mais qu'il est également possible de recourir au recrutement d'un agent contractuel conformément à la loi 84-53 du 26/01/1984, article 3-3 pour assurer cette mission.

Sur la base des missions décrites ci-dessus, le Président propose au Conseil de créer le poste de chargé de mission de développement économique.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :
(2 ABSTENTIONS : C. THEODOSE & C. MIRALLES)**

DECIDE la création d'un emploi à temps complet de chargé de mission de développement économique

PRECISE que le tableau des emplois sera modifié en conséquence

PRECISE que les crédits suffisants à la rémunération et aux charges de l'agent recruté seront prévus au budget, chapitre 012.

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
Arrondissement de Draguignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32

Présents..... 26

Pouvoirs..... 5

Suffrages exprimés 31

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO, président

Séance du jeudi 10/03/2016 à 18 h 00

Secrétaire de séance : Mme Cheyres

Date de convocation : 03-10-2016

DCC n° 160310/16

Présents : BAGNOLS : L.Fabre, M. Tosan - CALLIAN : F.Cavallier, C.Louis, I.Derbes, S.Amand-Vermot - FAYENCE : J.L.Fabre, B.Henry, P.Fenocchio - MONS : P.de Clarens, E.Feraud, A.Cheyres - MONTAUROUX : J.F.Bormida, J.Y.Huet, C.Theodose, - SAINT PAUL : N.Martel, A.Bouhet, M.Robbe - SEILLANS : J.J.Forniglia, R.Ugo, C.Miralles - TANNERON : R.Trabaud, M.Bottero, M.J Bauduin - TOURRETTES : C.Bouge, E.Menu

Absents excusés : I.Bertlot - M.Christine (pouvoir J.L Fabre)- J.Sagnard (pouvoir B.Henry) – A.Pellegrino (pouvoir C.Bouge) - M.J.Mankai (pouvoir C.Theodose) - J. Fabre (pouvoir J.Y Huet)

BUDGET ANNEXE «DECHETS MENAGERS » : CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant qui doit fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services. Le Président rappelle que le Conseil communautaire a délibéré en octobre 2015 pour la création des emplois nécessaires au transfert des personnels communaux au 1^{er} janvier 2016 et au recrutement d'agents supplémentaires à partir de février 2016 afin de répondre aux besoins en personnel de la régie désormais étendue à l'ensemble du territoire communautaire.

Aussi, afin de compléter l'effectif utile au bon fonctionnement de la régie dans son ensemble, il propose de créer le nombre de postes manquants pour assumer :

- le fonctionnement en régie de la déchetterie de Tournettes (3 postes)
- le fonctionnement du quai de transfert de Montauroux, (1 poste)
- le fonctionnement de la régie de collecte en créant des postes pour intégrer les agents contractuels ayant effectué de manière satisfaisante leurs six mois de contrat, (6 postes)

CADRE D'EMPLOI	GRADE	POSTES	FONCTION
ADJOINT TECHNIQUE	2è classe	10	Agent de collecte Agent de déchetterie Agent de quai

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS :

DECIDE la création de 10 postes à temps complet selon la répartition ci-dessus

PRECISE que le tableau des emplois sera modifié en conséquence et que les crédits suffisants à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront prévus au budget, chapitre 012.

**Acte signé,
René UGO, Président**

La présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat